

G
E
P
O
P



PICARDIE

NATURE

N° 49



REVUE TRIMESTRIELLE PUBLIEE PAR LE GROUPE ENVIRONNEMENT PROTECTION ORNITHOLOGIE EN PICARDIE

ISSN 0 182 4201

COMMISSION PARITAIRE N° 63860

10 F



Revue trimestrielle publiée par le **Groupe Environnement**
Protection Ornithologie en Picardie
Association régie par la loi de 1901

Affiliée à France Nature Environnement
Agréée par les ministères de l'Environnement,
de l'Équipement et de la Jeunesse et des Sports

Siège social : **MUSEE DE PICARDIE**
rue de la République 80000 AMIENS
80000 AMIENS tel. 22.43.26.88. CCP Lille 872. 02 E

Directeur de la publication : Patrick THIERY

Dactylographie : Colette THIERY

Mise en page : Bernard COUVREUR

SOMMAIRE

Informations p 3 à 7

En Picardie p 8 à 16

Tribune libre p 17

La vie de votre association p 18 à 31

B.D. P 22 et 23

Annonces p 32

Au calendrier p 33

Assemblée Générale 89

Les yeux du ciel p 34 et 35

Reconnaissons les oies p 36 et 39

Pétition p 41 et 42

Adhésion / Abonnement p 43

UNE ENTREPRISE AU SERVICE DE L'OURS

Depuis 1985, LA MAISON DE VALERIE soutient l'action de tous ceux qui, en France, s'efforcent de sauver les derniers ours des Pyrénées. En organisant deux concours nationaux, en produisant un film animalier diffusé partout en France, en ouvrant une grande exposition au Jardin des Plantes à Paris, en éditant une petite encyclopédie pour les enfants, en animant plusieurs conférences de presse, LA MAISON DE VALERIE a sensibilisé des millions de gens au douloureux problème du déclin de l'ours dans notre pays. Elle a suscité des centaines d'articles dans la presse, des dizaines d'émissions de radio et de télévision.

A plusieurs reprises, elle est intervenue auprès des pouvoirs publics. Elle a reçu l'appui de nombreux parlementaires. Elle a financé des études scientifiques et engagé le dialogue avec les élus pour définir des solutions.

Mais le succès final, LA MAISON DE VALERIE ne l'obtiendra pas sans vous : il faut que nous obtenions la création des réserves naturelles dont l'ours a besoin pour survivre. Pas des mouchoirs de poche, mais de vraies réserves, vastes et bien protégées. Voilà pourquoi nous avons créé l'association ARTUS. Pour vous donner la parole.

ARTUS agit pour que l'ours, notre bien commun, puisse vivre libre, à l'état sauvage, dans ses montagnes.
SAUVONS LES OURS

Voilà 50 ans, il y avait 150 ours en France. Il en reste 12 ou 13 aujourd'hui. L'ours disparaît parce qu'on détruit ses forêts, parce qu'il ne jouit plus de la tranquillité dont il a besoin pour se nourrir, pour élever ses oursons.

Pour le sauver, nous avons créé ARTUS ; une association indépendante, déterminée, compétente. ARTUS consacrerait 100% de ce que vous lui donnerez à des actions pour la sauvegarde de l'ours et de son milieu (les frais de fonctionnement sont pris en charge par la Maison de Valérie). Nous sommes déjà 4000. Demain, nous serons 10 000. Il faut sauver l'ours!

**GRACE A VOTRE ADHESION
NOUS REUSSIRONS.**

**ARTUS LA MAISON DE VALERIE
B P 50 41353 VINEUIL CEDEX.**

MOI, J'AIME LES OURS

Je veux les sauver. Je veux qu'ils puissent vivre dans leurs montagnes, à l'état sauvage. J'ADHERE à l'association ARTUS.

Adulte 60 F. - de 25 ans 30 F. Soutien 100 F.

BONNE NOUVELLE POUR LES OURS FRANCAIS

Le 6 septembre le Ministre de l'Environnement signait un décret interdisant la chasse sur 13 sites vitaux pour l'ours (6500 ha) et la circulation des non professionnels dans la zone de présence régulière de l'ours des Pyrénées Atlantiques.

Ces mesures ne gênent en rien les bergers, les propriétaires fonciers et les promeneurs mais réduisent les activités cynégétiques reconnues comme très perturbatrices pour les ours et donc étant une des causes de leur raréfaction. Vu les propos tenus par les responsables cynégétiques locaux, il semble que les chasseurs ne soient pas décidés à accepter de perdre 6500 ha de zone chassable même pour protéger les ours, espèce en sursis en France, est-il besoin de le rappeler ?

Plutôt les coups de fusils que la survie de l'Ours en France ! à suivre....

Fonds d'Intervention Eco-Pastoral - Groupe Ours Pyrénées B.P 508 - 64010 PAU Université cedex.



BILAN NATIONAL 1989 de la surveillance des aires de rapaces menacés.

La surveillance des aires est certainement une des actions de protection principales menées en France en faveur des Rapaces. Il est certain qu'elle est pour beaucoup dans le redressement des populations de certaines espèces. Elle est organisée par le Fonds d'Intervention pour les Rapaces (F.I.R.) avec l'aide d'associations régionales. Chaque année, tout un ensemble de bénévoles se mobilise pour assurer cette surveillance. Le temps passé est considérable ; si les heures étaient indemnisées au smic, cela représenterait une somme supérieure

à 1,8 millions de francs. Ce bilan n'est qu'un résumé du "Rapport surveillance" paru dans la revue n° 18 du FIR que vous pouvez vous procurer au FIR, 29 rue du Mont Valérien 92210 SAINT CLOUD



TABLEAU DES RESULTATS

Quelques commentaires ...

Vautour Fauve : Dans le Massif Central, la colonie, issue d'individus réintroduits compte désormais 79 individus dont 20 couples nicheurs. Ils ont donné en 1989, 23 jeunes à l'envol.

Vautour Percnoptère : nombreux dérangements signalés en Provence, la présence d'individus immatures est encourageante pour l'avenir.

Gypaète barbu : fait inquiétant, pas d'observation d'immatures en Corse, apparemment la population ne produit pas suffisamment de jeunes pour se renouveler.
Aigle de Bonelli : bonne année pour cet aigle grâce aux conditions météorologiques favorables. Néanmoins, les dérangements humains ont été des causes d'échec pour 3 couples.

Busard : les moissons précoces et des pontes tardives ont limité l'envol spontané des jeunes et ont donc donné du travail aux surveillants.

Balbusard : un couple en France continentale donne 2 jeunes à l'envol, les autres nichent en Corse.

Faucon pèlerin : les populations poursuivent leur redressement malgré quelques échecs dus aux activités humaines (parapentes, fauconniers ...)

Faucon crécerellette : l'effectif de la population française est faible. L'espèce est très menacée.

Cette action essentielle de protection, le FIR a de plus en plus de mal à la mener. Il a des difficultés pour recruter des surveillants, pourtant les menaces qui s'exercent sur les aires se multiplient chaque jour. Alors, si vous avez un peu de temps à consacrer pour aux Rapaces menacés de France, contacter le FIR, votre participation sera la bienvenue. L. GAVORY

PLUS DE FOURRURES DE BEBES PHOQUES EN EUROPE...

La communauté européenne a définitivement interdit l'importation de fourrures de bébés phoques. Cette mesure remplace les interdictions précédentes, limitées à 6 ans et qui arrivaient à expiration en octobre dernier.

ITALIE REFERENDUM SUR LA CHASSE

Les 3 et 4 juin derniers, s'est déroulé en Italie un référendum sur la chasse et l'emploi des pesticides. La question posée était la suivante "Souhaitez-vous plus de restriction dans l'exercice de la chasse et dans l'emploi de pesticides ?" Réponse : Oui à 93 %.

Hélas, ce résultat sera sans conséquences car la participation n'a pas atteint le seuil des 50 %. Elle était de 43 %. Bien entendu, les chasseurs avaient appelé au boycott. Ce référendum avait été sollicité par la L I P O (Ligue Italienne pour la Protection des Oiseaux) et le W F.



500 RESERVES NATURELLES EN SUISSE

Alors qu'en France, la 100ème réserve naturelle vient de voir le jour cette année, la Suisse, elle, en compte désormais 500. Non, nous ne sommes pas en retard ! source : L P O - L'oiseau magazine n° 20

BALEINES EN SURSIS JUSQU'A L'ANNEE PROCHAINE

Le 2 et 7 juillet, c'est réuni à Noordwyk au Pays-Bas la commission baleinière internationale (C B I). Trois pays, la Norvège, l'Islande et le Japon ont tenté de faire réviser le texte du Moratoire décidé en 1986 . Cette décision, rappelons le interdit la chasse commerciale des Baleines. Cependant, ces trois pays ont tué depuis 4 ans, plus de 13000 de ces mammifères pour des raisons scientifiques (?) Ils voulaient obtenir l'obtention de quotas pour la chasse au Petit Rorqual. L'URSS quant à elle désirait reprendre cette chasse qu'elle avait arrêté il y a trois ans. La commission n'a pas cédé à ces pressions et les baleines sont donc sauvés pour un an. A cette réunion, l'attitude de la France a été tout a fait satisfaisante, selon GREENPEACE. Elle s'est rangée aux côtés des défenseurs des baleines. Il est possible que la campagne de Greenpeace y soit pour quelque chose, l'association avait tout de même réuni 50000 signatures.

GREENPEACE FRANCE
BP 509-60505 CHANTILLY Cedex.



SOUSCRIPTION "SOYONS NATURE" EN PRETANT 300.F. ou Plus.

OBJECTIF :

Réunir rapidement la somme nécessaire à l'achat du bateau pour faire avancer vite, très vite, l'opération menée par "on avance" et France Nature Environnement.

Un GRAND VOILIER de compétition participera aux plus grandes courses transocéaniques pour montrer l'attachement des hommes, des associations, des entreprises à la protection de l'environnement. Il devient le support de l'opération Soyons Nature. Ce bateau repré-

sentera les actions réalisées par les associations au sein de France Nature Environnement dans les domaines suivants :

- La protection des milieux naturels et du littoral.
- L'optimisation de la gestion de l'eau.
- Les économies d'énergie.
- La sauvegarde de la faune et de la flore.
- La création d'emplois dans l'environnement.
- Les éco-industries...

PRINCIPE DE L'OPERATION

-Prochainement, vos prêts permettront l'achat du bateau.
-Parallèlement, 250 entreprises et communes assureront à terme le financement final. Au ler. Juin 1990, 40 ont déjà répondu à notre appel. Le lancement du bateau nous permettra d'accélérer considérablement le mouvement.

MODALITES

- Les chèques seront libellés au nom de "Soyons Nature - F.N.E."
- Ils devront être accompagnés de 4 enveloppes timbrées à 2,30 F à votre nom et adresse :
 - une pour accuser réception de votre prêt,
 - une pour vous prévenir de la mise en paiement pour l'achat du bateau,
 - une pour vous rembourser,
 - La dernière pour vous informer des actions menées autour du bateau.
- Le montage de cette opération offre toutes les garanties nécessaires
 - France Nature Environnement s'engage à mettre ces chèques sous séquestre auprès de sa banque sans les encaisser .

- Ce séquestre mettra les chèques à disposition de France Nature Environnement uniquement pour acheter le bateau envisagé et seulement si la somme totale des chèques le permet. Dans le cas contraire, ce séquestre a reçu pour instruction d'annuler et de détruire les chèques. Dans tous les cas, la somme versée vous sera intégralement remboursée sous 6 mois à dater de la mise en paiement.

Votre prêt marquera votre intérêt pour la protection de l'environnement et notre capacité commune, associations et citoyens, à agir concrètement.

Grâce à vous, et à tous ceux que vous saurez mobiliser autour de vous, la nature gagnera, franchira les océans avec les hommes à ses côtés.

Les chèques sont à adresser à :

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
OPERATION "SOYONS NATURE !"
57 rue Cuvier 75231 PARIS cedex 05
CONTACTS F.N.E (1) 43 36 79 95
ON AVANCE (1) 69 09 07 32

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

Créée en 1968, déclarée d'Utilité Publique en 1976, la fédération FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT représente près d'un million de personnes, protecteurs de l'environnement ou simples amis de la nature et des beaux paysages.

Depuis plus de 20 ans, elle joue avec son réseau de centaines d'associations de toutes tailles (le GEPOP en fait partie depuis le début), un rôle moteur dans tous les grands combats, planétaires et locaux, en métropole et dans les DOM TOM. Totalement indépendante des partis, aiguillon vigilant de l'application des lois et de l'action des pouvoirs publics, elle mène de multiples campagnes, et siège dans des centaines de commissions locales, départementales, nationales, internationales.

Depuis longtemps, ses associations gèrent ou sont impliquées dans de très nombreuses réalisations : réserves naturelles, recyclages des déchets, entretien de rivières, économies d'énergies.. et développe un vaste programme de formation et d'information.

A titre d'exemple, FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT soutenue financièrement par la CEE et le Ministère, a lancé en 1987-88 une vaste opération de terrain, "1000 communes pour l'Environnement Européen". Avec des municipalités bien décidées à innover par une action globale et en profondeur, les associations signent des chartes, véritables contrats de partenariat. Le Label est renouvelable chaque année au vu des résultats et des nouveaux projets. 6 pays de la CEE sont maintenant engagés. Plusieurs autres s'intéressent de près au 1000 communes pour l'Environnement Européen". Près de 300 communes amorcent déjà un réseau très original d'échange d'expériences.

Autre opération d'envergure qui prend pour assise le partenariat, l'opération "PELICAN", menée avec les industriels du GECOM (Groupe d'Etude pour le Conditionnement Moderne) a pour but la collecte et le recyclage de bouteilles plastiques PVC. Elle associe également les collectivités locales et le grand public en sensibilisant chacun en vue d'une meilleure gestion des déchets.

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT PROGRAMME DE FORMATION

L'une des missions de France Nature Environnement consiste à organiser des stages de formation destinés aux associations, avec l'aide financière du Ministère de l'Environnement et le concours des associations affiliées à la fédération.

A l'heure où de plus en plus d'acteurs socio-économiques ne cessent de prôner l'importance de l'environnement, la force associative reste l'un des moyens les plus sûrs pour agir en faveur de l'environnement et de participer ainsi à la vie de la Cité. Mais rien ne s'improvise. Savoir-faire et faire-savoir sont les fruits d'un apprentissage constant. La formation de nos élus associatifs aux techniques de gestion, à la communication externe aux procédures juridiques et aux institutions européennes, en vue d'une action toujours plus efficace, est plus que jamais nécessaire. Un certain nombre de stages présentés ci-après répondent précisément à cet objectif. Faites connaître ce programme de formation autour de vous car nous souhaiterions ouvrir nos formations à un nombre toujours plus grand de personnes.

PROCEDURES CONTENTIEUSES ET ADMINISTRATIVES

Favoriser au mieux pour les associations l'accès aux procédures et leur permettre d'aller en justice avec le maximum d'efficacité et de succès.

12 et 13 janvier 1991 à LYON (69)

contact : F R A P N A Région . tél. 78 94 93 86

PERSONNES CONCERNEES

Les responsables ou futurs responsables associatifs élus ou permanents ;
les D R A E ; les élus, toute autre personne intéressée par les thèmes proposés.

TARIFS

Pour les associatifs :

Les frais de stage sont entièrement pris en compte par les associations organisatrices. Seuls frais à prévoir : les repas, l'hébergement et une partie du déplacement. Souvent nous proposons des réservations en foyers où les prix restent tout à fait abordables. Votre trajet SNCF vous sera remboursé sauf les 200 premiers kilomètres et 50% de la distance restante.

Pour les non-associatifs :

Consulter la notice particulière du stage qui vous intéresse.

RENSEIGNEMENTS

Les indications de ce programme sont succinctes et les dates prévues doivent souvent être reportées. Remplissez donc la fiche de renseignements jointe et adressez-la à : FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT Service FORMATION.

Vous recevrez, dès sa parution (environ 1 à 2 mois avant la session) la notice détaillée de la formation que vous avez retenue.

INSCRIPTIONS

Elle se fait auprès de l'association organisatrice. Respectez les dates indiquées dans la notice particulière. Pour le contenu et le déroulement du stage, téléphonez au numéro précisé et n'hésitez pas à soumettre vos problèmes, nous pourrions sûrement vous aider. Venez nombreux, ce sera l'occasion pour vous de rencontrer des "collègues" confrontés à des problèmes similaires aux vôtres et d'échanger les points de vue.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Chaque stage fera l'objet d'une plaquette d'information et d'une diffusion complémentaire qui précisera les heures et lieux de rendez-vous, d'hébergement, les intervenants, l'emploi du temps et les prix.

Si vous êtes intéressé (s) par ce stage, veuillez écrire à : FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
57, rue Cuvier 75231 PARIS cédex 05

PRIX GENTIANE ET PRIX CHARDON 1990

Le Prix Gentiane 1990 de FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT a été attribué à Michel SERRES, lequel, à la suite d'une approche rigoureuse et ouverte de l'Histoire des Sciences, s'est penché depuis plusieurs années sur les rapports des hommes, et des scientifiques en particulier, à la Nature et à la Planète. Michel SERRES a contribué en 1990, par la publication du "CONTRAT NATUREL" à donner à la vague médiatique verte actuelle, une approche systémique qui lui faisait gravement défaut ; à replacer la crise écologique contemporaine dans un contexte historique dont la connaissance par tous est indispensable à la création de vrais remèdes, à situer de façon éclatante la place du Droit et de l'Education dans la recherche des solutions. Tant par la clarté que la rigueur de ses propos, Michel SERRES a rétabli le lien quelque peu distendu mais indispensable entre la philosophie et la vie de nos concitoyens, dans la perspective d'une sortie de la crise écologique contemporaine.

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT a décerné son Prix Chardon à Monsieur Pierre GOLDBERG, Maire de Montluçon, ce dernier soutenant le projet de barrage de CHAMBONCHARD et d'Aménagement de la Loire et de ses affluents contre l'intérêt général et l'avis de la population. M. GOLDBERG a entrepris une campagne d'intoxication sans précédent dans le département de l'Allier, sur le thème "CHAMBONCHARD, c'est vital". Il menace ses administrés de rupture de l'approvisionnement en eau. Cette campagne d'intoxication s'applique également en direction des Maires des communes voisines de Montluçon.

Extrait Lettre du Hérisson Juin 1990.

Revente des poteaux pièges de France Telecom, où va l'argent ?

Depuis plus de 5 ans, les associations naturalistes coordonnées par la Ligue française pour la Protection des Oiseaux, obtiennent les poteaux métalliques creux piègeurs d'oiseaux. Pour remplir cette mission, elles signent une convention avec les agences de France Telecom et perçoivent entre 10 et 15 francs par poteau obturé.

En juin 1989, la LPO a sollicité le Ministre Paul Quilès, pour une accélération du programme d'obturation et un renforcement des moyens financiers, afin de stopper la "catastrophe écologique" qui dure depuis 1979. Monsieur Paul Quilès a répondu : "il convient de noter que compte-tenu des moyens en personnel dont disposent les centres ... les opérations d'obturation ne peuvent intervenir que progressivement". Réponse peu satisfaisante, pour un dossier vieux de 10 ans !

Plus récemment, la LPO a constaté un fort accroissement de la revente des poteaux métalliques creux aux collectivités et aux particuliers comme piquets de clôture, de hangars ... les poteaux sont revendus, très souvent, sans obturateurs.

Considérant que le bénéfice de ces reventes devrait être affecté au programme d'obturation, la LPO a enquêté auprès de centres de France Telecom. La LPO s'est très vite heurtée au silence de cadres de France Telecom et pour cause ...

Des agents parlent de "caisse noire", de comptes "au profit du champagne". D'autres ne cachent pas que des ventes "de la main à la main" se pratiquent directement sur les chantiers de dépose. Enfin, quelques uns nous ont parlé d'argent consacré à l'organisation de "pots" hebdomadaires.

Pas de doute, les sommes recueillies ne servent en aucun cas à améliorer le sort des oiseaux victimes des poteaux métalliques creux.

Avec ces informations et connaissant les prix pratiqués à la revente (entre 25 et 150 Frs/pièces) la LPO s'inquiète de voir que 35 millions de poteaux (parc officiel de France Telecom) pourraient être revendus dans des conditions "très particulières".

Les sommes en jeu seraient alors considérables, de 87 à 500 millions de francs.

La LPO demande à Monsieur le Ministre des Télécommunications et de l'Espace, la constitution d'une commission nationale d'enquête sur la gestion et l'utilisation des recettes issues de la revente des poteaux.

La LPO demande également que l'ensemble de ces recettes soit affecté aux travaux d'obturation du parc des poteaux piègeurs d'oiseaux et versé aux associations de défense de l'environnement pour des actions de sauvegarde de l'avifaune.

Allain BOUGRAIN-DUBOURG

Président de la Ligue Française pour la Protection des Oiseaux

LA COUR REGLE LE COMPTE DE L'A. 29.

Notre Fédération ne cesse de dénoncer le projet irrationnel du Gouvernement de l'autoroute "A 29" reliant NEUFCHATEL EN BRAY à AMIENS.

Programme autoroutier démesuré, manque de courage vis-à-vis du lobby des poids lourds, insuffisance des mesures contre le massacre routier, absence de volonté d'utiliser à plein les possibilités de l'outil ferroviaire pour les dessertes transversales et régionales ainsi que pour le transport des marchandises. Tout cela risquant d'engendrer une véritable crise économique, sociale et écologique.

Le récent rapport annuel de la Cour des Comptes* vient à l'appui de certains de ces constats. Parmi les anomalies qu'elle dénonce, nous relevons :

- ce que nous traduirons par l'"escroquerie autoroutière" : la "gratuité" promise à terme aux usagers, était un gros mensonge : les plus optimistes ne l'envisagent plus aujourd'hui avant l'an 2010 pour la plupart des tronçons actuellement soumis au péage.

La législation actuelle incite en effet les sociétés concessionnaires à sans cesse réinvestir leurs bénéfices dans la construction de nouvelles autoroutes, ce qui leur donne de multiples avantages : la société n'a pas à rembourser les avances de l'Etat, elle reçoit de nouvelles avances (20% des travaux) ; elle ne paie pas d'impôts sur les bénéfices ; elle obtient la garantie de l'Etat au cas où les nouvelles réalisations se révéleraient déficitaires.

La fabrication des autoroutes devient ainsi un processus sans fin, qui semble avoir une finalité unique : s'entretenir de lui-même. Les frais en sont supportés par l'automobiliste, mais aussi par l'épargne publique.

- Les effets pervers qui en résultent, dont l'Etat ne semble absolument pas avoir pris conscience : construction d'infra-structures non rentables (le trafic prévu sur un tiers des sections projetées est inférieur à 6000 véhicules par jour), réseau traditionnel délaissé (sur 28000 km de routes nationales, 20000 sont toujours à deux voies, 7000 sont saturés et 9000 sont dangereux par grand froid), endettement croissant des sociétés d'économie mixte d'autoroutes, qui deviendront bientôt le troisième emprunteur français ("une grave crise financière n'est pas à exclure" ajoute la Cour) ; accroissement considérable de la charge d'entretien du réseau routier (les grosses réparations sur les autoroutes ouvertes il y a dix ans ou plus ont déjà coûté en 1989 : 1,1 milliard de francs) ;

- d'une manière générale une gestion du système autoroutier qui se situe en dehors de toute logique économique, financière, juridique et comptable. Sur le plan économique, les décisions d'investissement sont prises sans études prévisionnelles suffisantes et surtout sans analyse préalable des choix à faire (par exemple entre autoroute nouvelle ou élargissement à 2x2 voies de routes existantes) ; des investissements publics massifs sont faits sans vote préalable du Parlement ; les péages ne sont modulés ni en fonction de l'usure des routes (qui augmente considérablement avec le poids du véhicule), ni en fonction des périodes de saturation du trafic (pour permettre une régulation).

Nos manifestations et prises de position contre le projet autoroutier "A 29" se sont multipliées.

Nous sommes intervenus à maintes reprises auprès des pouvoirs publics et nous avons rappelé dans un communiqué intitulé "l'A 29 UNE ERREUR A NE PAS COMMETTRE", nos principales revendications :

- 1 - La construction de voies rapides 2 x 2 voies, permet de satisfaire les mêmes besoins qu'une autoroute pour un coût social et financier moindre.

- 2 - Le développement harmonieux des transports permettrait de compléter utilement la politique d'équipement routier.

- 3 - L'aménagement du territoire doit trouver une nouvelle inspiration. Il doit inciter à la création des pôles de développement à dimensions humaines dans un environnement sauvegardé.

- 4 - la protection de l'environnement, du cadre de vie et de l'habitat rural doit être un élément déterminant dans les choix majeurs des infrastructures de communication.

FEDERATION INTER REGIONALE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (F I R P E)

B P 11 - 80430 BEAUCAMPS LE VIEUX.

La F I R P E regroupe les associations de défense d'environnement des localités touchées par le projet autoroute A 29 (normandes et picardes)

**La Cour des Comptes est un organisme d'Etat chargé de contrôler la gestion des entreprises nationales. En 1989 elle a épluché les comptes d' E D F et des sociétés autoroutières. Son rapport annuel a été publié récemment, il est peu élogieux pour les entreprises qui gèrent les autoroutes en France.*

DECHETTERIE OU CENTRE D'APPORT DE DECHETS

POUR UNE MEILLEURE GESTION DES DECHETS ENCOMBRANTS

Une déchetterie, aussi appelée centre d'apport volontaire de déchets est un espace aménagé, gardienné, clôturé où les particuliers, artisans ou commerçants peuvent apporter à tout moment leurs déchets encombrants et les déposer dans les différents conteneurs correspondant à la nature de ces déchets. Ce tri va permettre la valorisation de certains matériaux (papiers-cartons, ferrailles, huiles usagées, verre, ...) et l'élimination dans de bonnes conditions de la fraction non valorisable.

La déchetterie est donc synonyme d'une meilleure gestion des déchets encombrants des ménages et des déchets des artisans et commerçants. Equipement complémentaire des autres modes de collecte en porte-à-porte des encombrants qu'une collectivité offre à ses administrés, une déchetterie permet de lutter préventivement et efficacement contre la constitution de décharges sauvages. Elle permet, en outre, de récupérer et de recycler les matériaux valorisables et de lutter ainsi contre le gaspillage de matières premières et d'énergie.

La déchetterie n'est pas un mode de traitement des déchets encombrants mais un mode un peu particulier de collecte par apport volontaire. D'où la nécessité d'avoir prévu, avant son ouverture, les modalités de récupération et d'élimination des déchets qui vont y être déposés.

UN OUTIL ADAPTE

Les collectivités doivent faire face à la quantité grandissante de déchets produits par les ménages, puisque chaque année sont rejetées en FRANCE 18 millions de tonnes d'ordures ménagères, 2 millions de tonnes d'encombrants et inertes, 250 000 tonnes d'huiles usagées, 6 millions de vieilles batteries, 376 000 tonnes de pneus, et les déchets spéciaux des ménages : médicaments non utilisés, piles, bombes aérosols, déchets de bricolage (peintures, solvants,...).

En dehors du ramassage traditionnel des ordures ménagères, les communes avaient jusqu'à présent, pour éliminer les déchets encombrants, à leur disposition :

- la collecte périodique en porte à porte, obligatoire au moins 2 fois par an, dont le coût s'avère très élevé,
- la collecte simultanée avec les ordures ménagères, qui ne permet pas le ramassage de certains déchets trop volumineux ou produits en trop grande quantité,
- la mise à disposition de gros conteneurs sur la voie publique, qui ne permet aucune valorisation du fait de l'hétérogénéité des déchets récupérés, sans compter le risque de contamination par les ordures ménagères et les déchets des industriels et des commerçants.

Une déchetterie bien conçue doit être un outil adapté aux besoins des usagers qui doit permettre aux collectivités de répondre aux problèmes posés par la gestion des déchets encombrants, des déchets des artisans et commerçants et de certains déchets spéciaux des ménages. Ainsi, dans une déchetterie :

- le gardien contrôle la nature des matériaux apportés sur le site (aucun risque de contamination par des ordures ménagères ou des déchets industriels),
- le tri est effectué par l'utilisateur,
- le gardien peut réglementer l'accès à la déchetterie aux artisans ou aux commerçants dont le volume des déchets dépasse les limites fixées,
- les plages d'ouverture sont suffisamment étendues pour offrir aux usagers la possibilité de se débarrasser de leurs monstres à tout moment.

UN EQUIPEMENT REGLEMENTE

Les déchetteries sont classées au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, sous la rubrique 268 bis, mentionnant que pour une superficie supérieure à 100 m² et inférieure à 2500 m², l'ouverture d'une déchetterie fait l'objet d'une simple déclaration à la Préfecture, et qu'au-delà de 2500 m², elle est soumise à autorisation préfectorale.

Un arrêté type énonce les prescriptions d'aménagement et d'exploitation visant à prévenir les risques d'incendie, d'accident, de bruit ainsi que des prescriptions particulières à la gestion de certains produits spécifiques (papiers-cartons, textiles, déchets de jardin, huiles moteurs usagées, piles et batteries, médicaments).

une implantation étudiée

Les collectivités locales, désireuses de résorber les décharges sauvages présentes sur leur territoire, peuvent organiser une action globale visant à associer la population à une meilleure gestion et élimination des déchets encombrants. Cette action peut se scinder en 4 phases :

- organisation de collectes en porte à porte, soit à date fixe, au moins deux fois par an, soit sur appel téléphonique (application de la loi du 15 juillet 1975 et de l'arrêté préfectoral du 19 janvier 1982),
- construction d'un centre d'apport de déchets,
- résorption des décharges existantes,
- et bien sûr, information de la population.

La construction d'une déchetterie nécessite de prendre en compte un certain nombre de facteurs tels que : rayon d'attraction, estimé entre 5 à 10 km ou 10 à 20 mn de voiture, dimensionnement en fonction des flux de déchets prévisibles, donc de la population concernée, adaptation au milieu dans lequel elle va s'implanter (milieu urbain, milieu rural), recherche des fillères de valorisation et d'élimination des déchets, respect de la réglementation,.... Enfin, pour ne pas rebuter les bonnes volontés des usagers et des voisins, une déchetterie doit être attractive et même accueillante.

C'est dans ce souci de qualité et de fonctionnalité que l'APIREC propose aux collectivités Intéressées une étude précise d'implantation de déchetteries, comprenant :

- une étude préalable composée d'un diagnostic rapide de la situation en matière de collecte et d'élimination des déchets des ménages, des artisans, des commerçants et des industriels, une étude des besoins (population concernée, rayon d'influence de la déchetterie), un dimensionnement du centre et une estimation des coûts d'investissement et de fonctionnement,
- une étude technique qui est la première étape de la réalisation du projet et qui comprend une définition des principes de fonctionnement (matériaux collectés, horaires et jours d'ouverture, rôle du gardien), une recherche des débouchés (recherche de fillères de valorisation ou d'élimination, contacts avec les récupérateurs et éliminateurs, rédaction des projets de contrats de reprise des matériaux) et une mise en conformité du centre (rédaction de la déclaration à la Préfecture ou rédaction du dossier de demande d'autorisation d'exploitation : fiche d'identification, étude d'impact, étude des dangers,....)
- une campagne d'information : la réussite du centre d'apport de déchets et par là-même, de la prévention contre les dépôts sauvages, passe par une bonne information et sensibilisation du public et de tous les acteurs ayant un rôle à jouer dans cette opération. Il est nécessaire de répéter ces campagnes selon un plan précis et en utilisant l'ensemble des vecteurs de communication disponibles, de façon à faire adhérer l'ensemble de la population à l'action menée par les Municipalités et le Syndicat Intercommunal.
- une aide à la construction : cette phase concerne la construction proprement dite du centre d'apport de déchets. L'APIREC ne se chargera pas de cette partie qui est à la charge du Maître d'Ouvrage. Elle comprend la demande de permis de construire et la recherche éventuelle d'un architecte. Cependant, l'APIREC pourra fournir des références d'autres réalisations de façon à aider l'architecte dans son travail.

2 - Les catégories de déchets

Les filières légales d'élimination font apparaître trois grandes catégories de déchets :

- **Les déchets inertes**, principalement déblais et gravats, sont les matériaux de terrassement et de démolition ainsi que les déchets minéraux des industries d'extraction et des industries de fabrication de matériaux de construction, briques, tuiles, verre, porcelaine,.... Bien que leur élimination ne pose à priori aucun problème, ces déchets sont souvent éliminés en décharges brutes communales et sont en général accompagnés par des déchets encombrants des ménages, par des tontes de gazons, des tailles de haies, voire des emballages de produits phytosanitaires plus ou moins vidés. Ceci peut entraîner un certain nombre de nuisances (apparition d'animaux nuisibles) et ce problème doit être traité dans les mêmes conditions que celui des décharges sauvages.

- **Les déchets banals**, constitués par les ordures ménagères et les déchets industriels et commerciaux assimilables aux ordures ménagères. Ils comprennent : des matières plastiques, des résines polymérisées, du caoutchouc, des papiers et cartons, du bois, des emballages, certains métaux, des tissus, du verre et des matières organiques. Les filières d'élimination existantes sont traitées dans la suite de cette note.

- **Les déchets spéciaux** sont plus spécifiques aux activités industrielles et contiennent des éléments nocifs concentrés ou non. Les techniques de traitement de ces déchets sont très voisines de celles des déchets banals mais avec des contraintes de protection de l'environnement bien plus rigoureuses.

3 - Les techniques de traitement DES DECHETS BANALS

3.1 - La fermentation :

La fraction organique des ordures ménagères (50 %) est susceptible de fermenter. Elle le fait soit au contact de l'air, dans le cas de la fermentation aérobie (c'est le compostage), soit en absence d'air, dans le cas de la fermentation anaérobie (c'est la méthanisation). Le procédé de traitement le plus simple des ordures est le centre d'enfouissement technique (ou décharge contrôlée).

1) Le centre d'enfouissement technique

Le centre d'enfouissement technique a l'avantage de ne pas nécessiter d'investissements aussi importants que les filières de traitements décrites ci-après. de plus, il faut rappeler que lorsque l'on a recourt à un autre procédé de traitement (incinération, compostage, ...), on doit pouvoir disposer d'un centre d'enfouissement technique comme solution de secours en cas de panne ou de révision de l'installation de traitement, et comme solution de complément pour l'élimination des refus de cette installation.

Le terrain provisoirement affecté à la décharge pourra être valorisé à terme par l'aménagement d'espaces verts, de terrains de sport ou encore par une mise en culture.

Les techniques de mise en oeuvre des décharges ont sensiblement évolué au cours des dernières années. Ainsi, les nouvelles décharges désormais appelées centres d'enfouissement technique sont exploitées selon la technique du casier qui consiste en un découpage du site de décharge en «cases» qui sont traitées et réaménagées successivement. Cette technique peut être complétée par un compactage à l'aide d'engins munis de roues à bordages spéciaux permettant un gain de volume appréciable.

D'autres techniques ont été mises au point et sont utilisées à l'étranger : compactage en balles et mise en décharge (GRANDE-BRETAGNE), compactage en balles et enrobage dans du bitume ou béton (JAPON) pour valorisation en Génie Civil.

Précaution à prendre : avant de retenir un site, il est indispensable de réaliser une étude géologique et hydrogéologique qui préconise parfois la mise en place de dispositifs de protection des eaux souterraines et de surface contre les infiltrations ou les ruissellements (étanchéification, drainage, traitement des eaux, traitement des gaz,...)

Le centre d'enfouissement technique est donc un moyen de traitement nécessaire. Mais il faut insister sur le fait qu'il requiert un grand soin dans le choix du site et dans la conduite de l'exploitation et que, faute

(situé entre 750° C et 950° C) est bien adapté à une telle opération. La vapeur peut être vendue à un réseau de chauffage urbain, des établissements de grande taille : hôpitaux, piscines, industries... Le seuil minimum de construction d'une telle installation se situe environ à 150 000 équivalant habitants.

3.3 - Les nouvelles techniques :

Outre les trois techniques, dites «classiques», qui ont été évoquées ci-dessus et qui sont parfaitement au point : le centre d'enfouissement technique, le compostage et l'incinération et les techniques moins classiques mais connues et expérimentées (méthanisation), d'autres sont en train de faire leur apparition en France.

Ces nouvelles techniques résultent soit de procédés nouveaux différents de ceux qui viennent d'être cités, soit de combinaisons nouvelles de systèmes de collecte et de traitement déjà existants.

Parmi les procédés nouveaux, citons la **fabrication de matériaux de construction et de Génie Civil**.

Les granulés cylindriques obtenus après traitement des déchets ménagers peuvent être utilisés soit directement comme combustibles dans un four de cimenterie, soit pour la fabrication de parpaings en béton.

L'intérêt d'incorporer ces granulés dans la fabrication de matériaux en béton est triple :

- allègement du poids des matériaux,
- accroissement de la résistance à la fracture, du fait des fibres contenues dans les ordures traitées,
- meilleure isolation phonique et thermique des produits obtenus.

Ce procédé est particulièrement hygiénique puisqu'il bloque définitivement toutes les réactions biologiques en détruisant la matière organique. De plus, il offre l'avantage de piéger à long terme sous forme minérale (moins toxique) tous les métaux lourds et autres composés indésirables que l'on peut rencontrer dans les ordures ménagères.

Pour ce qui est des **combinaisons nouvelles**, elles font en général intervenir un ou plusieurs tris qui permettent de valoriser ou de traiter plus facilement les fractions des ordures obtenues. C'est, par exemple, le cas du système allemand de la «Grüne tonne» (poubelle verte) qui consiste en un tri «à la source», c'est-à-dire effectué par les habitants, entre les matériaux d'emballage secs (papier, plastiques, métaux, verre) mis dans une poubelle verte qui seront triés de façon densimétrique, ballistique,... pour être recyclés et le reste des ordures, mis dans une seconde poubelle.

Ce système séduisant nécessite une grande sensibilisation des habitants, un système de collecte plus complexe et des installations de tri coûteuses avec un rendement plus ou moins important et par voie de conséquence, des matières à recycler de plus ou moins bonne qualité. Il nécessite également un système classique de traitement pour la phase non recyclable.

Une application en France d'un système similaire est réalisée par la Communauté Urbaine de Dunkerque où les matériaux valorisables sont triés manuellement, ce qui permet d'obtenir des matières recyclables de meilleure qualité et où le reste des ordures est incinéré dans les installations préexistantes.

source : APIREC

Pour tous renseignements, contacter :

A P I R E C

Mlle Katherine MANISSADJIAN

44 Rue Alexandre Dumas, 80026 AMIENS Cedex

Tél.: 22 95 23 21

HISTOIRES NATURELLES OU L'ART DE L'HYPOCRISIE

par François BARBIER

Nouvelle offensive de charme des chasseurs à la télévision. Se sentant de plus en plus contestés par l'opinion publique, les chasseurs tentent de redorer leur blason à travers plusieurs émissions télévisuelles qui se veulent être des émissions consacrées à la nature mais qui sont en fait des hymnes à la gloire de la chasse.

Cette offensive passe principalement par l'émission *Histoires Naturelles* qui a été diffusée toutes les semaines durant l'été.

Le but de cette émission est simple : Montrer aux téléspectateurs que les chasseurs sont les premiers défenseurs de la nature (Cf leur slogan : la chasse, c'est naturel !) Comme le soulignait déjà D. Lalande dans le *Picardie Nature* n° 34, le stratagème employé consiste en un habile camouflage sous parapluie écologique. Mais la ficelle est un peu grosse et maintenant bien connue. Inutile de revenir sur ce discours captieux (voir à ce sujet l'article de V. Monvoisin intitulé "les faux-jetons" dans le *Picardie Nature* n° 37), mais intéressons nous aux techniques employées pour diffuser ces idées. 1ère règle : Ne pas appeler un chat un chat. En effet, dans cette émission produite en collaboration avec le comité chasse-nature, le terme "chasse" est rarement employé. On préfère utiliser les euphémismes suivants : régulation, contrôle de la faune sauvage, prélèvements prophylactiques, gestion des animaux... et même chasse écologique !

Le titre de l'émission constituant en lui-même un bon exemple d'hypocrisie. De même, éviter les images trop choquantes (animaux blessés ou à l'agonie...)

2ème règle : Réunir chasse et pêche. Alors qu'en France, la chasse est de plus en plus critiquée et condamnée, la pêche bénéficie au contraire d'un a priori favorable. Dès lors, le but recherché est clair : faire rejaillir la bonne image de la pêche sur la chasse en faisant croire au public que chasseurs et pêcheurs ont les mêmes intérêts.

3ème règle : Aborder différents thèmes et fondre les images sur la chasse au milieu de ces sujets. Ainsi, l'émission *Histoires Naturelles* traite de sujets ethnologiques, culturels, folkloriques (comme par exemple l'émission consacrée à la Guyane, où l'on nous montrait des indiens chassant pour se nourrir) (1) Le but de cet éclectisme est évident : légitimer la chasse en l'insérant dans un contexte ethnologique, culturel...

4ème règle : Associer la chasse avec culture et tradition. La chasse est décrite avant tout comme un art de vivre où finalement, la mort de l'animal n'est, semble-t-il, que secondaire (sauf pour lui!) . On insiste, sur la fonction sociale et culturelle de la chasse : "cela permet de faire revenir les jeunes au village, cela réunit les familles..." Pour d'autres, c'est là leur seule raison de vivre, et l'on fait vibrer la corde sensible du téléspectateur ! "Ah Monsieur, si on supprimait la chasse à l'ortolan, c'est bien simple, j'en mourrais (sic)". Là encore, l'objectif est net : défendre les chasses traditionnelles en les faisant passer pour une institution.

5ème règle : Assimiler la chasse à un sport. Le chasseur est un véritable athlète (qui n'hésite pas à subir le froid, la chaleur, l'humidité, les nuits à la belle étoile...) et qui court quelquefois des risques considérables pour exercer sa passion. Ainsi, apprend-t-on que les chasseurs d'Arcachon risquent quelquefois la mort pour aller chasser le canard ! Et pour chasser le chamois dans les Alpes, ils n'hésitent pas à marcher pendant des heures et à planter la tente dans la neige (pour un peu, on les plaindrait !) On cherche donc à assimiler la chasse aux thèmes porteurs du sport, de l'aventure et de l'exploit.

Bref, on voit bien les buts recherchés : Faire croire que les chasseurs sont les premiers défenseurs de la nature, et que se sont les plus compétents puisqu'ils sont sur le terrain. Arguments spécieux s'il en est, mais qui répétés toutes les semaines peuvent finir par convaincre une partie des spectateurs, d'autant plus qu'ils sont assenés dans le cadre d'une émission soit-disant consacrée à la nature.

De plus, malheureusement, *Histoires Naturelles* n'est plus la seule émission dédiée à la chasse ; FR 3 produit également une émission produite avec le *Chasseur Français*, et même la radio s'y met, puisque les radios locales de Radio France diffusent à partir du 3 Septembre une série sur la chasse (à noter que ces émissions ne sont retransmises que dans les régions où la question des chasses traditionnelles se pose avec le plus d'acuité : Béarn, Gironde, Pays Basque, Landes, Picardie...).

(1) Au cours de cette même émission, on voyait également des gendarmes tuant un caïman noir, un toucan, un atèle, espèces protégées et dont la chasse est interdite en Guyane !

LA BAIE DES PHOQUES

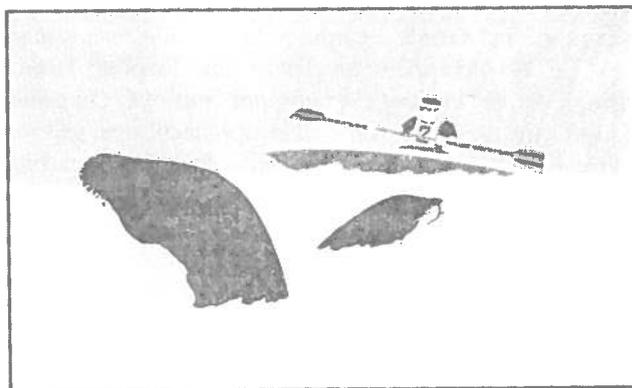
Dimanche 23 septembre se déroulait le troisième rallye de la Baie des phoques, organisé par le club de canoé-kayak de Quesnoy-le-Montant et l'A.C.P.A (Association Côte Picarde Animation) dirigée par Thierry Kirscher.

Notre association qui est à chaque fois cordialement invitée à tenir un stand, bénéficie ainsi d'une occasion de contact et de dialogue avec les spectateurs sur un sujet qui nous tient à coeur, les phoques de la Baie de Somme.

Au cours de cette journée, nous avons fait signer la pétition «phoque» réclamant la prise en compte de la colonie dans la gestion de la future réserve naturelle de Baie de Somme (plus de 400 signatures ce jour-là) C'est aussi pour nous l'occasion de rencontrer des responsables du tourisme et des élus locaux.

Ce genre de manifestation sportive montre qu'il n'y a pas forcément d'incompatibilité entre le développement d'activités de loisirs sur la côte et les objectifs de préservation des milieux naturels et de leurs hôtes que nous nous fixons, à condition qu'elles ne soient pas motorisées et qu'elles respectent certaines règles. Nous nous félicitons à ce sujet des bonnes relations qui existent entre le GEPOP, le Club de canoé-kayak de Quesnoy et l'A.C.P.A. P. THIERY

Un grand merci à Jean-Marc et Yvette MOMEGE pour leur participation



ELISABETH 1, le départ.... (en attendant le retour)

Lundi 10 septembre vers 19 h. coup de fil de Philippe Thiéry, un petit phoque vient d'être récupéré par les sapeurs-pompiers du Touquet.

D'après ce qu'on leur a dit l'animal ne fait qu'une dizaine de kilos et ne semble pas très en forme. Il faut donc intervenir vite d'autant que les spécialistes hollandais de la Zeehonden-crèche de Pieterburen ne pourront venir le chercher ce soir-là, l'aéroport du Touquet fermant à 20 heures. Nous décidons de le soigner sur place, la caserne des pompiers pour éviter un transport supplémentaire toujours délicat pour un jeune phoque affaibli. Le Parc Ornithologique du Marquenterre qui nous a prévenus ne peut le prendre en charge et si Jean-Michel de la L.P.A. de Calais (Ligue de Protection Animale) peut se rendre sur place avec le vétérinaire de l'association, Jean-Marie, ceux-ci ne peuvent y passer la nuit. Me voilà donc désigné d'office pour une nuit de rêve avec un petit phoque dans une caserne de pompiers. !

A 21 H, je pars avec la trousse de secours : couverture, produit de réhydratation (O.R.S, un réhydratant pour nourrisson), sonde de gavage, thermomètre, matériel indispensable quand on sait que les jeunes phoques échoués sont généralement dénutris et surtout complément déshydratés.

J'arrive à la caserne où Jean-Michel et Jean-Marie, sont en compagnie de deux pompiers de garde. Quant au petit phoque, il est installé dans un grand couloir, à côté de la salle de veille, sur une couverture. De couleur gris clair avec de grands yeux noirs, il est très maigre et ne réagit pas immédiatement à notre entrée. Suivant nos gestes des yeux, il essaie de nous mordre, sans grande vigueur, à notre approche. Les deux collègues de Calais venaient de prendre sa température, elle n'était pas trop élevée, 37°7, c'était encourageant. Ils avaient également commencé le protocole de réhydratation. Puis nous joignons par téléphone le centre de Pieterburen, celui-ci nous donne les directives pour la nuit : 300 ml d'O.R.S à 23 h., 0 h.00, 3 h. 30, et 7 h. (nuit blanche en perspective !) avec pour consigne de les prévenir en cas d'hyperthermie trop importante qui nécessiterait alors la présence, dans l'avion, de Lies, la vétérinaire du centre, pour effectuer des soins d'urgence avant le transfert en Hollande. L'arrivée de l'avion à l'aéroport

du Touquet est prévue à 8 h.00.

A 23 h.00 j'enfile la combinaison blanche (protection contre les odeurs tenaces des phoques) et sous l'oeil expert de mes deux amis de la L.P.A., j'introduis le tuyau dans la gueule du phoque, du moins j'essale, l'animal étant quelque peu récalcitrant au début. La sonde en place, nous y introduisons, à l'aide d'un entonnoir, 300 ml d'O.R.S. qui passent comme «une lettre à la poste». Par ailleurs, la température corporelle est stable, tout va bien. Jean-Marie me donne un ensemble d'indications pour la nuit et me prépare la seringue du produit de la dernière chance, celui qui ramène à la vie un petit phoque «subclaquant». Puis les deux collègues repartent à Calais. En attendant le gavage de minuit, je passe quelques coups de fil à Amiens, pour donner des nouvelles et prévoir les formalités de douane du lendemain. Je discute un peu avec les deux pompiers de service, très sympathiques. A minuit, même scénario qu'à 23 h., là Francis, un des pompiers me donne un coup de main. Très gentiment, il s'est proposé pour m'aider - il fera même sonner son réveil pour les soins de 3 h. 30.

Cette fois, la température s'élève : 38 °5. Par précaution, je téléphone à Philippe, pour lui il s'agit probablement d'une hyperthermie liée au stress. Nouvelle prise de température, elle n'a pas changé.

Ensuite c'est l'attente, la caserne se plonge dans le noir, Francis va se recoucher, je m'installe au sol à l'entrée de la salle, dans laquelle se trouve le petit phoque, en fait une demoiselle que je baptise Elisabeth. Pour passer le temps, je bouquine, je n'ai pas sommeil, un peu inquiet. Dans une telle situation on est responsable de la vie de l'animal, on a toujours peur que quelque chose arrive ; aussi toutes les 45 minutes je vérifie si tout allait bien. Apparemment pas de problème si ce n'est qu'elle dort beaucoup, elle me suit du regard et essaie même de me mordre. Mais au fur et à mesure que les heures s'écoulent, j'ai l'impression qu'elle a de plus



en plus de mal à respirer, qu'elle se fatigue, cela devient inquiétant. A 3 h. 15, je prends sa température, elle s'est élevée : 39°. Là, moment de panique, je sors de la caserne en combinaison blanche en direction de la première cabine téléphonique. J'appelle Philippe et lui fais part de mes craintes. Pour lui pas d'inquiétude, il avait connu le même problème avec Martial, (le jeune phoque relâché en Baie de Somme en présence de Brigitte Bardot, après plusieurs semaines de soins à Pieterburen), il faut simplement maintenir les pattes-nageoires arrières au frais dans un linge humide. Ensuite j'appelle Jean-Michel, que je réveille, pour savoir s'il faut avertir Pieterburen de l'état de santé préoccupant de l'animal; après discussion nous décidons de ne rien faire.

De retour auprès du phoque, aidé de Francis, je lui redonne du réhydratant et lui couvre les pattes d'une serviette mouillée que je changerai toutes les demi-heures. Très régulièrement, je surveille sa température. Vers 5 h., celle-ci baisse enfin pour se stabiliser à 37°7. A 7 h., toujours 37°7, j'introduis pour la dernière fois la sonde de gavage dans la gueule de l'animal qui est beaucoup plus vigoureux, au point que nous ne pourrions lui faire ingurgiter que 200 ml au lieu des 300 ml prévus. 7 h.45 départ pour l'aéroport, Elisabeth est mise dans une petite cage blanche, et placée dans la fourgonnette rouge des pompiers. L'aéroport est à 5 minutes. Lorsque nous arrivons, il est désert, le personnel commence seulement à arriver. Après 10 minutes d'attente, l'avion arrive, nous accueillons le pilote. Les formalités douanières rapidement réglées, nous transférons le jeune phoque dans une caisse en osier puis le portons dans l'avion. Je donne le bilan de santé au pilote qui nous salue, puis l'avion décolle pour la Hollande.

Le lendemain nous recevons une télécopie de la crèche de Pieterburen. Elisabeth est bien arrivée, elle est très affaiblie, sous-alimentée, et souffre d'infections multiples. Sa fièvre la fait beaucoup dormir. Les soins d'urgence que nous lui avons prodigués étalent donc amplement justifiés. Les Hollandais estiment son âge à 4 à 6 semaines (poids normal : 30 kg.) et sont optimistes pour son devenir. à suivre.....

Laurent GAVORY

BILAN SOMMAIRE DE LA SURVEILLANCE DE LA COLONIE DE PHOQUES DE BAIE DE SOMME

Les travaux d'études réalisés par le groupe «Phoque» en 1988 et 1989 nous ont incité à mettre en place une surveillance de la colonie de phoques durant cet été. Les objectifs que nous nous étions fixés étaient :

- de contrôler des naissances
- d'éviter toute atteinte à la tranquillité des phoques sur leurs reposoirs
- d'informer et de sensibiliser les usagers de la Baie de Somme.
- d'associer les pouvoirs publics à notre action de préservation.

Dès le printemps des demandes de subventions étaient adressées à la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement, au Comité Départemental du Tourisme et au Conseil Régional de Picardie. A l'approche de l'été, nous étions plutôt pessimiste, ne voyant pas venir les financements escomptés. Le projet menacé, nous nous sommes vus dans la douloureuse situation de devoir refuser l'aide que nous avait proposé le Comité Départemental du Tourisme avec lequel nous devions réaliser un document d'information sur la Baie de Somme. En effet, il serait préjudiciable de donner des informations sur les phoques, au grand public, si dans le même temps nous ne pouvons assurer la surveillance de la colonie.

N'en déplaise à nos détracteurs, les phoques suscitent tant d'intérêt que nous n'avons eu aucune difficulté à trouver des volontaires acceptant de travailler bénévolement, les frais de logement, de nourriture et de déplacement en zodiac étant pris en charge par la D.R.A.E. 17 personnes se sont succédé pendant deux mois et demi en Baie de Somme (sur 40 candidatures). Du docteur en langues appliquées au lycéen en passant par le maître en mathématiques, nos surveillants étaient âgés de 17 à 35 ans et venaient de toute la France (Strasbourg, Nantes, Clermont-Ferrand, etc...). Pour certains, il s'agissait de leur première intervention sur le terrain, d'autres étaient déjà rompus au travail de surveillance d'animaux rares (aigle de Bonelli)....

Logées à la Station d'Etudes Ecologiques en Baie de Somme, ces «Brigades des sables» intervenaient par voie terrestre au nord de l'estuaire et par voie maritime, en zodiac au sud de la Baie. Au total 338 heures de surveillances ont été réalisées sur 61 journées de présence sur le terrain. Environ 5 à 6 heures de contrôle des dérangements étaient nécessaires quotidiennement. Les équipes sont peu intervenues auprès des promeneurs à pied; les contacts étaient plus fréquents avec les plaisanciers et les pêcheurs. Les avions de tourisme, bien que certains volent encore trop bas,



sont moins perturbateurs qu'auparavant. En revanche nous avons dû intervenir fermement auprès des responsables de la brigade volante des douanes au début du mois de Juillet. En effet, le pilote de l'hélicoptère blanc des douanes survolait, chaque jour, à 20 mètres du sol, les phoques au repos sur les bancs de sable, provoquant immédiatement leur fuite à l'eau. Ce survol n'était motivé par aucune

mission et cessa dès notre intervention.

Cet été la colonie comprenait 8 phoques veaux-marins et 1 phoque gris. Un 10^{ème} individu fut observé à la fin du mois d'août. La présence de seulement 2 surveillants pendant le mois de juin n'a pas permis l'observation de mise bas en Baie de Somme. Mais le témoignage d'un marin professionnel et surtout les observations d'un spécialiste hollandais qui en août a vu une femelle accompagnée d'un jeune de 3 mois environ nous incite à penser qu'il y a bien eu au moins une naissance cette année. Pour que nos travaux soient encore plus précis, nous envisageons, l'an prochain, de mettre en place un suivi scientifique dès le mois d'avril.

D.BLED - L.GAVORY - Ph. THIERY.

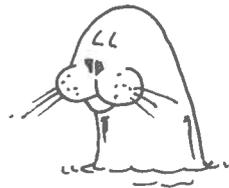
Nous voudrions remercier particulièrement :

- les surveillants bénévoles pour leur dévouement.*
- la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement qui a été notre seul partenaire financier.*
- les établissements CURVER pour nous avoir fourni du matériel.*
- le Professeur NEMITZ, Président de l'Université de Picardie, qui a répondu favorablement à notre demande d'hébergement à la Station d'Etudes de St Valéry sur Somme.*
- Philippe BRUNET pour son aide précieuse.*
- Bernard DEWETTER, responsable au W W F Belgique pour son soutien efficace.*
- Yvan RIDEL, peintre animalier, pour sa disponibilité.*



Les aventures du

PHOQUE SASSÈS



- LA POLLUTION -

Kyou 90

IL FUT UN TEMPS OÙ LES PHOQUES DE LA BAIE DE SOMME VIVAIENT HEUREUX...



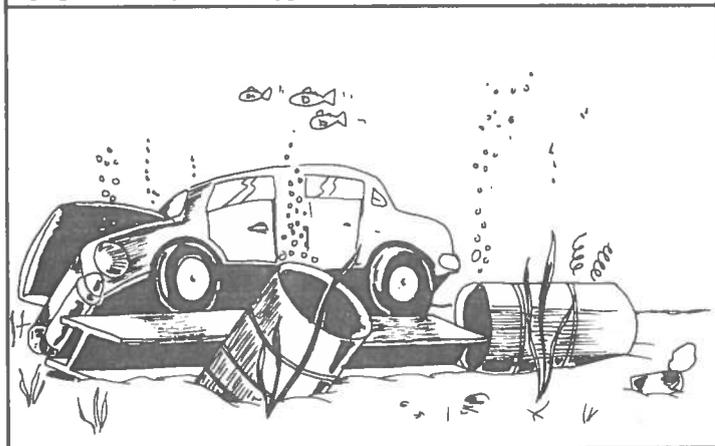
ET PUIS UN JOUR...



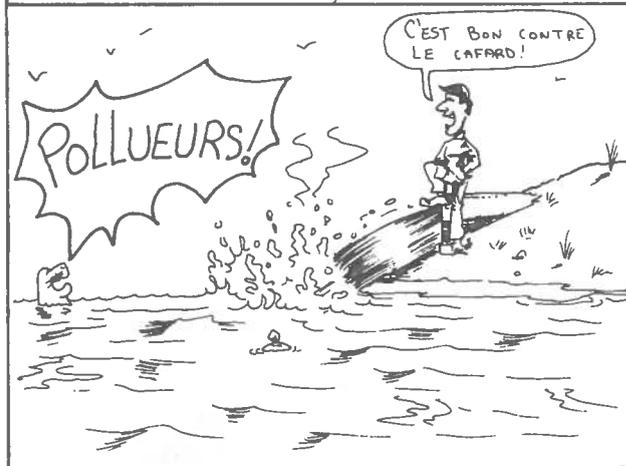
... LA POLLUTION LANÇA SON OFFENSIVE SUR LES PHOQUES DE LA BAIE.



PAR LES EAUX DES FLEUVES ET DES RIVIÈRES ARRIVÈRENT LES MÉTAUX LOURDS...



...LES PRODUITS CHIMIQUES, DONT LE TERRIBLE D.D.T...

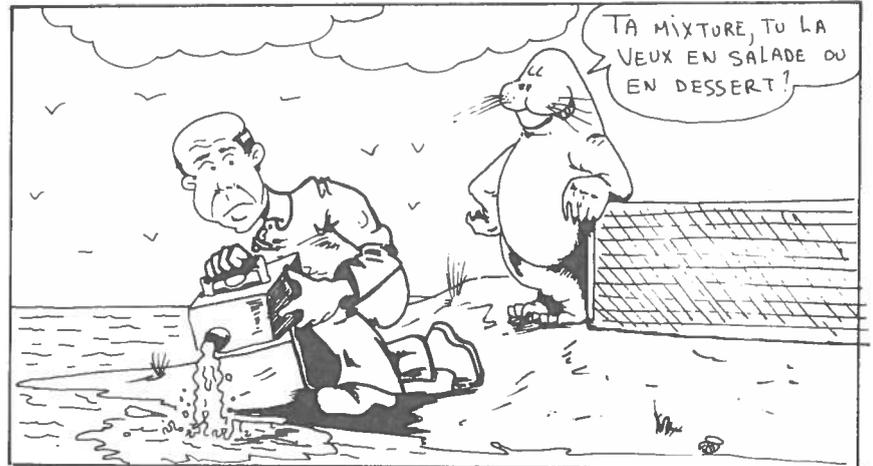
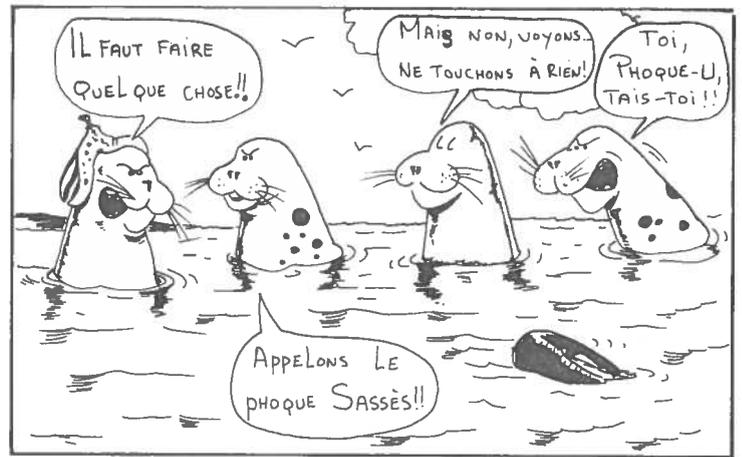


...ET LES HYDROCARBURES.



MAIS CES PRODUITS, EN S'ACCUMULANT DANS L'ORGANISME, AFFAIBLIRENT LES PHOQUES...





OPERATION BUSARD 1990

Voici les premiers résultats de cette action, qui rappelons-le, consiste à empêcher la destruction par les machines agricoles, lors de la récolte, des couvées de busards installés dans les cultures. Nous y reviendrons de façon plus complète, dans le prochain Picardie-Nature.

BUSARD SAINT-MARTIN

24 couples repérés.

- 16 couples non suivis
 - 8 couples suivis
 - 5 nicheurs possibles, non localisés
 - 11 nicheurs en coupes forestières
 - 3 nicheurs en coupes forestières, donnant 10 jeunes à l'envol.
 - 5 nicheurs en cultures et ayant fait l'objet d'une intervention. - 2 ont abandonné le nid - 3 ont mené à bien leur couvée donnant un total de 8 jeunes à l'envol.
- En définitive, les 8 couples suivis ont donné 18 jeunes à l'envol.

BUSARD CENDRE

13 couples repérés.

- 2 couples non suivis
- 11 couples suivis, ayant fait l'objet d'une intervention
- 1 Installé en marais
- 1 non localisé.
- 3 ont eu leur nid détruit
- 1 a abandonné le nid
- 5 couples ont mené à bien leur couvée, donnant 16 jeunes à l'envol. - pour 2 couples nous avons dû élever les jeunes, au centre de soins, donnant 4 jeunes à l'envol.

Les 11 couples suivis ont ainsi donné 16 jeunes à l'envol.

BUSARD DES ROSEAUX

4 couples installés en culture - 2 non suivis

2 couples suivis ont donné au moins 2 jeunes à l'envol sans notre intervention.

Ces résultats sont tout à fait remarquables puisque, les années précédentes seulement 10 à 15 couples étaient repérés, toutes espèces confondues contre 41 cette année.



L. GAVORY.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE

Vendredi 15 Juin s'est tenue la réunion du CDCFS. ayant à fixer les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 1990 -91 dans le département de la Somme, la liste des "nuisibles" du département et divers autres points. Il est 10 heures, M. le Préfet de Région, qui avait reçu le représentant du GEPOP l'avant veille dans son bureau pour écouter nos propositions, ouvre la séance ; il fait l'appel des présents : les 8 chasseurs désignés par l'arrêté préfectoral de Novembre 1988 selon les diverses lois organisant cette réunion sont là, les forestiers aussi ainsi que les représentants des agriculteurs (soit 12 chasseurs). Face à eux, seul est présent le représentant du GEPOP. Je recompte. Il y a 3 autres personnes présentes : 2 chasseurs bien connus (J. L. Soufflet et F. Crépin) et un autre agriculteur. Je demande à quel titre ils sont là. "Ce sont mes conseillers techniques" s'insurge M. Balédent, président de la fédération départementale des chasseurs de la Somme. Dans la minute qui suit, ces 2 indésirables ont plié bagage. M. le Préfet est intervenu fermement, contrairement à ses prédécesseurs et il a fait respecter les lois. ... est-ce un bon présage ?

Le troisième larron est présenté par M. BOONE (agriculteur) qui estime que les agriculteurs ne sont pas assez représentés et avait donc pris la liberté de l'installer. Il rejoint immédiatement les 2 précédents à l'extérieur !

Avant d'entamer les discussions, j'interviens de nouveau et demande si les chasseurs respecteront cette année les dates qui seront prises, contrairement à ce qu'ils avaient fait l'année dernière... Une première bordée d'invectives m'accable, dans le concert de vociférations, je perçois : "il n'en est pas question..." cela est inadmissible... "on n'est pas au tribunal"... (Tiens, M. Balédent se souvient que le GEPOP l'a assigné devant les juges pour incitation à violation des lois!) J'insiste pour que ce refus préalable de la part des chasseurs de respecter les dates fixées par le Ministre ou le Préfet soit indiqué sur le P.V. de séance. Qu'en sera-t-il ?

Après ces hors-d'oeuvre, le travail commence. Premier cavlar, la chasse au gibier d'eau. Un document signé de la Préfecture et de la DDAF de la Somme est distribué. Il indique : "il conviendrait de s'appuyer pour les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse au gibier d'eau sur l'étude ONC-Muséum de Mars 1989". Je cite ce même document : "Si l'on ne s'appuyait que sur des considérations techniques et sur la directive européenne d'Avril 1979, les dates d'ouverture que l'on pourrait proposer seraient : canards de surface, Oies, Limicoles, Vanneau huppé : 4 août 1990. Canards plongeurs, Rallidés : 18 août 1990."

Voilà qui commençait bien, on se rapprochait des propositions que les associations de protection de la nature avancent depuis des années et le CDCFS devant juger sur des caractères biologiques, ces dates semblent être un minimum de base !... Bilan, M. le Préfet propose d'ouvrir le 21 juillet, sauf pour les oiseaux du second groupe, 18 août ! L'alibi (on ne peut employer d'autre mot puisque cette date est en contradiction avec les propres conclusions tirées par la DDAF de l'étude du rapport mentionné ci-dessus, soit 4 août 1990) : l'année 90 est considérée comme plus précoce que les années les plus précoces connues ! C'est oublier les 3 semaines de froid qui ont marqué le mois d'Avril avec des jours de gel intense (source bulletin climatologique de la Somme) qui ont détruit l'essentiel des couvées précoces. Pour cette année la plupart des couvées de colvert (95% des anatidés nicheurs d'après Y. Buttet un des représentants des chasseurs à cette réunion) éclos de mi-Mai à actuellement mi-Juin. 2ème épisode, la fermeture de la chasse au gibier d'eau, et toujours le même double langage : je cite le rapport Préfecture-DDAF : "il ne paraît plus possible de fermer le Colvert plus tard que le 31 Janvier, ce qui va être demandé, et les autres espèces le 15 Février 1991". Bilan : le chipecu, le pilet, les sarcelles d'hiver et d'été, le siffleur, la foulque, les oies rieuses et des moissons... peuvent être tirés jusqu'au 28 Février. Les oies cendrées elles, gagnent 4 jours de tranquillité et le souchet 8 ! Que de progrès !

A ma question de savoir comment on faisait de nuit pour reconnaître un chapeau d'un colvert ; une oie cendrée d'une oie des moissons, on me répond :

1) Que je n'y connais rien (c'est d'ailleurs le seul et unique argument avancé par les chasseurs tout au cours de cette séance : les gens du GEPOP ne sont jamais sur le terrain , seuls nous nous connaissons la nature)

2) C'est très facile et de plus 100% des chasseurs au gibier d'eau ont une lunette sur leur fusil (Y.Bultel) ; demandez autour de vous ,si vous connaissez des chasseurs, la marque de leur lunette , vous serez édifié, seule une infime minorité l'utilisent. A remarquer que de toute façon, G.Miguet annonce que : "si les dates imposées ne nous conviennent pas, nous reprendrons notre liberté" (sans préciser ce que cela veut dire malgré mes questions pressantes).

Le reste de la réunion est à l'avenant : pas d'argumentaire, pas de soucis de gestion selon les critères biologiques ; un seul but : chasser le plus longtemps possible (le lièvre en Septembre quand les études de l'ONC montrent que les femelles sont allaitantes en Octobre, la Caille des blés quand cette espèce est en régression "Cela fait tellement plaisir au chien de tirer une caille (sic)", le Pigeon ramier en Mai-Juin quand tous les animaux se reproduisent...)

Pour les "nuisibles" : les chasseurs arrivent avec des cartes en couleurs indiquant les quantités de Belettes, Fouines... tuées par commune. M. le Préfet demande des précisions chiffrées : "combien cela fait-il pour le département ? "réponse de M.Balédent : "Je ne sais pas... mais il y en a de trop". Devant cet argumentaire solide et bien étayé, pas de problème, tous ces animaux soit 8 espèces de Mammifères et 8 espèces d'oiseaux sont classés nuisibles !

Un peu d'espoir pour finir, j'ai relevé quelques réflexions au cours des 4 très pénibles heures qu'a duré cette confrontation. - Bécasse, mise en place d'un "plan de gestion" par un P M A. (prélèvement maximal autorisé) : c'est une première pour une espèce migratrice. "C'est un premier pas , nous en ferons d'autres" précisa H.Balédent; nous saurons l'aider dans cette voie si jamais il oublie sa promesse.

"Des pois semés pour attirer des Pigeons" "des maïs semés en bord de forêt pour attirer les sangliers, cela existe" (J.Défossé et M.Boone). Quand j'avais affirmé cela dans la même réunion, il y a quelques années, quel brouhaha cela avait soulevé! Maintenant, c'est eux qui le disent. Le monde évolue.

"Il peut arriver des bavures dans la détermination des espèces avant de tirer" (M. le Préfet P.Loiseau approuvé par l'ensemble des présents). Maintenant que ce constat est admis, espérons qu'ils vont agir au lieu de critiquer le GEPOP qui dépense son temps et son argent à soigner leurs "bavures". Autre réflexion entendue alors que l'on parlait des espèces "nuisibles" à réguler et à éliminer : "c'est comme les écolos, il y en a trop!"

(J.P.Frénoy).

Cela doit-il être le mot de la fin ?

X. COMMECY

Le GEPOP a engagé un recours en annulation auprès du Conseil d'Etat pour illégalité à l'encontre de l'arrêté ministériel du 25 juin 1990 fixant les périodes d'ouverture spécifiques de la chasse au gibier pour la campagne 90-91 dans le département de la Somme.

Nous avons également saisi le Tribunal Administratif d'Amiens. Nous reviendrons plus en détail sur ces actions en justice dans les prochains numéros de Picardie-Nature.

EXPLOITATION DE GALETS SUR LA CÔTE PICARDE

En juillet s'est tenue une importante réunion de la commission carrière à laquelle le GEPOP a participé comme il le fait habituellement. Etais en discussion ce jour-là la possibilité de poursuivre l'exploitation de galets sur la plage de Brighton (Cayeux /Mer). A cet endroit on trouve des galets dits "galets bleus" d'une pureté paraît-il exceptionnelle et unique permettant une utilisation industrielle sous forme de poudre qu'il est impossible d'obtenir avec d'autres galets dits "rouillés". Cette réunion survenant quelques semaines après la rupture de la digue des bas-champs au sud de Cayeux /Mer pendant les tempêtes de cet hiver, il ressort que le prélèvement de galets sur le littoral peut poser des problèmes.

Il est apparu au cours de cette réunion :

- qu'aucune étude sérieuse des conséquences des extractions de galets sur la solidité du cordon littoral du sud de la Baie de Somme n'avait jamais été faite (comme l'a fait remarquer le secrétaire général du Préfet : "vous dites que ce ramassage est de tradition centenaire dans la région, il est étonnant qu'une telle étude n'ait jamais été réalisée". Cette étude a été demandée par la D D E (Direction Départementale de l'Equipement) et la D R I R (Direction Régionale à l'Industrie et à la Recherche) ; les premiers résultats de cette hypothétique étude seraient obtenus après 1 ou 2 ans ... et on nous demandait de prendre position dans l'heure qui suivait !

- la totale méconnaissance d'une grande partie des personnes de cette commission sur les problèmes spécifiques à la dynamique des mouvements de galets sur la côte. A quoi servent de telles rencontres si un minimum d'information et de formation préalables ne sont pas faites ?

- que l'éternel chantage à l'emploi a été utilisé (le personnel de l'entreprise étant nous disait-on licencié si l'autorisation de prolongation de prélèvement n'était pas donnée). Comme d'habitude on essaie de faire passer pour des affameurs ceux qui veulent protéger la nature. Mais est-il raisonnable de prolonger des activités contre-nature ?

- que lorsque le GEPOP a voulu aborder le problème dans son ensemble : prélèvement de galets au nord de Cayeux/Mer pour l'industrie et dépôt de galets au sud de Cayeux/Mer pour renforcer la digue: très bien, mais d'où viennent ces galets remis au sud ? Il n'a pas été possible d'avoir de réponse. Nous avons en vain réclamé que l'étude des prélèvements de ces galets sur un autre site (en fait au Crotoy) soit intégrée à la question posée ce jour : "peut-on continuer à prélever des galets à Brighton ?" Une réponse positive à cette question impliquant de fait l'acceptation de l'exploitation d'autres carrières dont on ne savait rien.

Pour cette raison et pour une question de principe (quand une question est posée , c'est l'ensemble des conséquences qu'il faut examiner) le représentant du GEPOP a voté contre la prolongation demandée de l'exploitation. Remarquons que ce fut la seule opposition, les autres parties prenantes se réfugiant dans une prudente abstention ou approuvant cette prolongation en disant : "si ce n'est pas une bonne solution nous retirerons cette autorisation ultérieurement !" (Quand il sera trop tard ?) Remarquons

que cet automne, le Conseil Général dans son souci de restaurer à tout prix la digue des bas-champs envisage d'augmenter considérablement les quantités de galets amenés... toujours sans indiquer d'où ils proviendront et sans agir sur les causes de cette fragilisation de la digue à cet endroit, causes pourtant bien connues).

X. COMMECY



DIGUE DES BAS CHAMPS DU HÂBLE D'AULT

Vous trouverez ci-après le contenu de la lettre que nous avons envoyé au Président du Conseil Général de la SOMME au mois de Septembre.

Monsieur Fernand DEMILLY,
Président du Conseil Général de la
SOMME, Hôtel du Département,
rue de la République
80000 AMIENS.

Monsieur le Président,

Notre association souhaite en toute modestie vous faire part de son point de vue sur la question de l'aménagement du cordon de galets entre AULT et CAYEUX. Ce secteur a fait l'objet d'études approfondies de la part d'universitaires picards et du Laboratoire Central d'Hydraulique de France (LCHF).

Historiquement, le cordon de galets est apparu vers l'an 500, atteignant CAYEUX vers l'an 800, les falaises au sud d'AULT se trouvant alors à 300 mètres plus au large.

Parallèlement, à la progression de ce poulier vers le nord, une zone d'érosion est apparue, à l'origine d'une rupture du cordon de galets au 14^e siècle, donnant naissance au hâble d'Ault. Ce n'est qu'en 1752, sous l'action de l'Homme, que le hâble d'Ault a été séparé de la mer par une digue.

Actuellement, il existe une zone d'érosion sur 7 km entre Ault et l'amer sud de CAYEUX, puis une zone d'équilibre sur 2 km de l'amer sud au nord de Cayeux où le rivage est stable depuis 200 ans (L C H F 1973).

En 1973, le Laboratoire Central d'Hydraulique de France a mis en évidence un recul du cordon de galets d'environ un mètre par an depuis 1835 et a évalué le déficit annuel en galets à 20000 m³ (par réduction de l'apport, ceci essentiellement en raison de la construction de digues à DIEPPE et LE TREPORT et de la présence d'épis construits au sud pour prévenir le recul des falaises). Ce phénomène a été en outre accentué par les prélèvements de galets à des fins industrielles et commerciales qui ont fragilisé le cordon.

A l'époque, le L C H F avait envisagé 2 solutions :

- 1) pas de mesures de protection du cordon de galets
- 2) protection du cordon de galets par la construction d'épis perpendiculaires (solution retenue)

Nous souhaitons par ailleurs attirer votre attention sur le fait que le cordon de galets constitue un véritable milieu naturel très particulier et qui, compte tenu de sa spécificité, abrite des stations remarquables d'espèces végétales rares telles que le Crambe maritime et l'Oeillet maritime (les plus belles stations du Nord de la France), 2 espèces légalement protégées.

A cet intérêt biologique, il convient d'ajouter un intérêt esthétique, c'est en effet un élément typique de la Côte Picarde et fort rare en France voire en Europe.

Si nous sommes conscients des problèmes économiques et humains posés par des ruptures occasionnelles de la digue des bas-champs, nous sommes par ailleurs inquiets de voir ressurgir des projets d'endigage en béton. D'un coût terriblement élevé, de tels ouvrages, au demeurant inesthétiques, ne constituent pas pour autant de réelles garanties. Il suffit pour s'en convaincre de prendre l'exemple tout proche de la digue de CRIEL SUR MER qui a cédé de nombreuses fois consécutivement aux assauts de la mer, laquelle tentait de reprendre ses droits.

En effet, cette digue devrait prochainement disparaître puisque les élus locaux constatant les effets indésirables d'une telle artificialisation, envisagent une réestuarisation du site. Cette orientation nouvelle conforte la proposition du Laboratoire Centrale d'Hydraulique de France non retenue à l'époque (1973), qui consistait en une évolution spontanée du cordon de galets entre AULT et CAYEUX. Rappelons que l'obturation de ce cordon est due à l'intervention de l'homme et qu'elle s'est trouvée en outre fragilisée par la réduction des apports en galets (également anthropique). Cette option qui le cas échéant se traduirait par un retour (vraisemblablement temporaire) de la mer dans une partie du hâble d'AULT n'est pas si irréaliste qu'il n'y paraît. Elle pourrait même comporter bien des avantages pour ne pas dire des atouts (économiques, touristiques, etc....)

-Résolution durable du problème (par rapport à des mesures temporaires et ponctuelles.)

-Faible coût d'indemnisation des populations lésées en comparaison du coût élevé d'un ouvrage en béton.

-Exhaussement progressif du sol (actuellement en dessous du niveau de la mer) par apports de sédiments marins.

-Valorisation possible des terrains à des fins pastorales (moutons et bovins de prés-salés = viande de qualité) sachant que la productivité d'une zone de pré-salé est nettement supérieure à celle d'un champ.

S'il peut apparaître d'une certaine manière urgent de chercher à résoudre ce problème, l'importance des dégâts provoqués par la rupture du cordon de galets l'hiver dernier, ne doit pas faire oublier le caractère exceptionnel de la tempête qui en est à l'origine. En définitive, il nous semble que toute décision sur ce dossier devrait être prise en connaissance de cause, sur la base d'études actualisées et pluridisciplinaires envisageant de manière globale tous les aspects de la question (géologique, écologique, agronomique, paysager, économique, social, humain...)

Si une solution douce consistant en un renforcement du cordon de galets devait être adoptée, nous souhaitons que cette consolidation ne soit pas faite avec des matériaux plus ou moins inertes, aussi peu nobles qu'esthétiques que ceux utilisés à l'heure actuelle (tout-venant, souches et même pneus, machines à laver, etc...) Ces pratiques récentes nuisent de toute évidence à la qualité (écologique, paysagère) du site et sont pour le moins répulsives à l'égard des touristes. Confiant dans l'intérêt que vous portez à la mise en valeur et à la préservation de notre littoral, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

J.M. THIERY Président du GEPOP



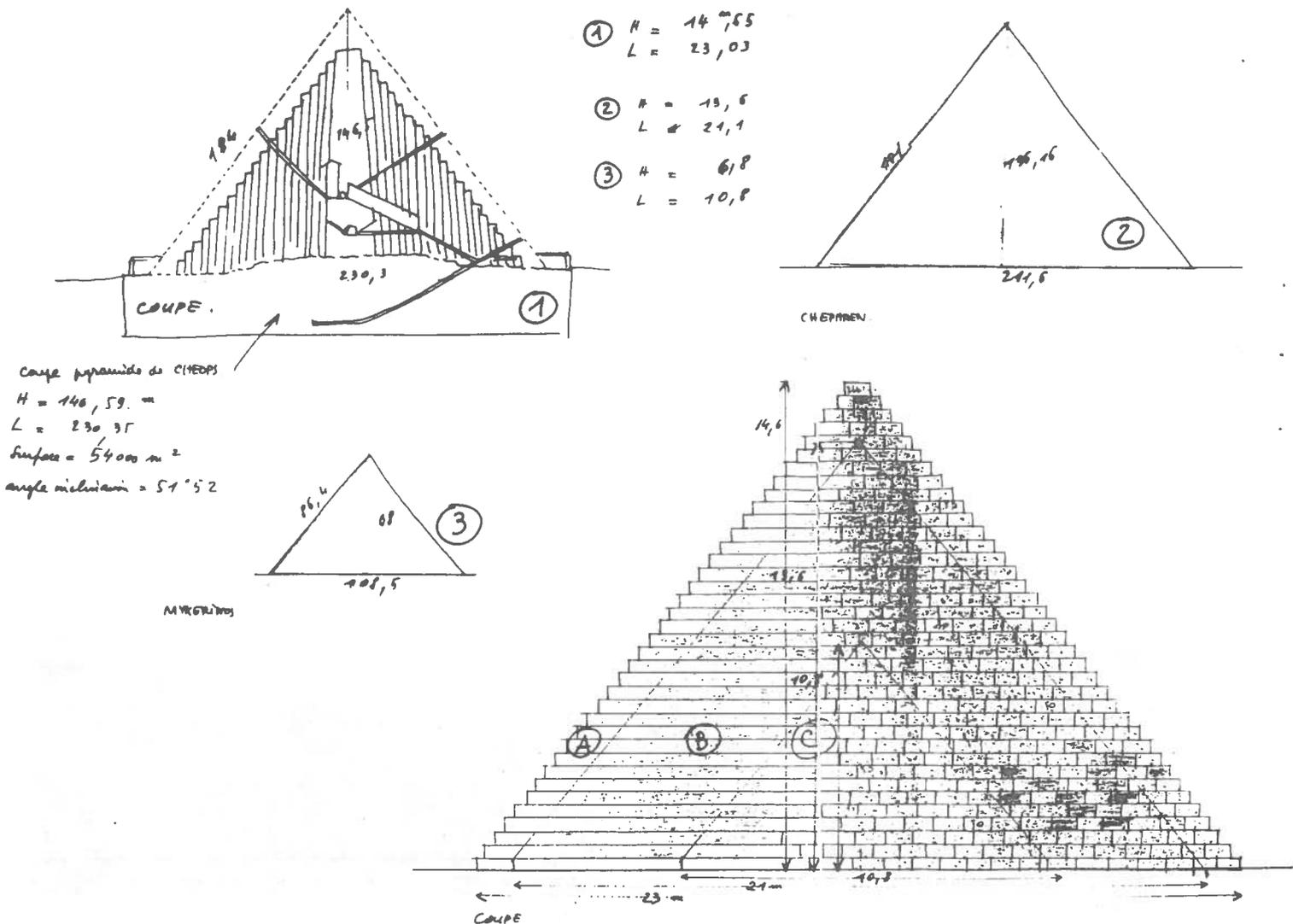
Pyramides de paille en Baie de Somme : le point de vue du GEPOP

Dans le cadre de l'opération «les arts au soleil»(1), l'installation provisoire de la réplique des trois pyramides Khéops, Khéphren et Mykérinos en Baie de Somme a été projetée. Le projet est maintenant abandonné pour cette année.

Se refusant à donner la moindre appréciation sur la valeur culturelle de cet événement, le GEPOP affirme son opposition formelle à tout projet d'implantation de pyramides de paille au sein de la réserve de la Baie de Somme, en raison des dérangements qui seraient occasionnés à la colonie de phoques veaux-marins (la seule de France) et aux oiseaux d'eau venant y trouver quiétude et nourriture. Rappelons que la réserve de la baie de Somme constitue un milieu propice au maintien d'une avifaune autochtone dense et diversifiée en même temps qu'une étape importante de la migration pour les oiseaux d'eau d'Europe du Nord alors que le reste de la baie est intensément chassé.

Mais le GEPOP n'est pas opposé pour autant à une installation des pyramides en dehors et à distance de la réserve pourvu que l'on se soit assuré préalablement de l'innocuité d'une telle solution. Le GEPOP regrette à ce sujet l'attitude de Monsieur Lewin, Président de l'association de chasse de la baie de Somme, qui s'est prononcé récemment en faveur de l'installation des pyramides au sein de la réserve afin d'éviter les confrontations entre les chasseurs et le public. Les chasseurs de la Baie de Somme seraient-ils de si mauvaise compagnie et le respect de la nature de si peu d'importance pour leur représentant ?

(1) opération financée par le Ministère de la Culture.



LA NATURE A PORTEE DE FUSIL

Le Conseil Régional de Picardie a voté récemment un crédit de 1,7 M.F pour des actions visant à développer des produits touristiques liés à la chasse et à la pêche et basé sur le concept de tradition. (lire : AGIR en Picardie, distribué dans vos boîtes aux lettres). Notre association a réagi en écrivant à M Charles BAUR :

Monsieur Charles BAUR,
Président du Conseil Régional de Picardie,
Mail Albert 1er
80000 AMIENS.

Monsieur le Président,

Nous sommes pour le moins surpris et déçu d'un tel choix qui nous semble néfaste à l'image de la Picardie ainsi qu'aux milieux naturels. Les activités cynégétiques et halieutiques ont nettement évolué au point qu'elles ne méritent souvent plus aujourd'hui le qualificatif de «traditionnelles»: utilisation de moyens modernes de communication et de liaison (téléphone, serveur télématique donnant des informations sur les déplacements des oiseaux d'eau, réseau routier développé, véhicule tout terrain), emploi de matériel sophistiqué (fusil, lunettes de tir...) qui tendent à accroître les prélèvements opérés au détriment de la faune sauvage.

Par ailleurs, cette évolution ne s'est pas toujours faite dans le sens d'un meilleur respect ni de l'environnement ni des règlements communautaires. Le rapport de l'Homme à la Nature a en définitive nettement évolué et dans bien des cas le milieu naturel n'est plus considéré que comme un simple support à des pratiques artificielles basées sur des déversements et des lâchers surdensitaires (truites, faisans, perdrix...) Les milieux, dont certains souffrent au surplus de graves altérations (pollutions, remembrements destructeurs, grands travaux...), subissent en effet une pression cynégétique et halieutique souvent excessive au regard notamment de leurs capacités, ce que reconnaissent pour le littoral picard, les techniciens de l'Office National de la Chasse.

Les crédits considérés s'inscrivant dans le cadre des actions touristiques, on peut s'interroger sur le bien fondé de cette opération et des retombées qu'elle pourrait avoir sur le tourisme en Picardie. D'une manière générale on assiste à une appropriation de la nature par des chasseurs et des pêcheurs qui admettent fort mal les autres usagers de la nature (tourisme vert, randonnée, activités nautiques...) ce qui constitue un frein très important à l'essor de ces activités actuellement peu développées dans notre région comme l'ont courageusement reconnu certains responsables du tourisme en Picardie.

Pour toutes ces raisons il apparaît en définitive peu judicieux de vouloir promouvoir ces pratiques qui sont dans leurs formes actuelles trop souvent préjudiciables aux espaces naturels picards.

Alors que dans le même temps, le Conseil Régional se dote d'un service de l'environnement : l'Agence Régionale de l'Environnement en Picardie, nous pensons que les sommes considérables qui vont être dépensées dans le cadre de ces actions «touristiques» auraient pu être plus habilement utilisées. Un montant équivalent serait-il par exemple attribué à des actions de préservation de milieux naturels comme la future réserve naturelle de Baie de Somme ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Jean-Marie THIERY Président du GEPOP

AU CALENDRIER

DIMANCHE 6 JANVIER :

le matin : **sortie ornithologique dans les marais de la Bouvaque à Abbeville.**

Rendez-vous à 8 H 30 place du Cirque à Amiens

ou à 9 H 30 sur le parking face à la piscine à Abbeville. Repas tiré du sac.

L'après-midi : promenade en forêt de Crécy,

rendez-vous à 14 H. sur l'aire de pique-nique à l'orée de la forêt, à la sortie de Forest-l'Abbaye.

DIMANCHE 13 JANVIER :

à la **découverte des oiseaux des parcs et des jardins** au cimetière de la Madeleine à Amiens.

Rendez-vous à 9 H. à l'entrée du cimetière . Durée : la matinée.

DIMANCHE 20 JANVIER :

sortie ornithologique au marais du bout du monde situé entre Amiens et Longueau.

Rendez-vous à 9 H. à l'entrée du marais (société de pêche)

juste avant le pont SNCF qui surplombe la route Amiens-Longueau. Durée : la matinée.

DIMANCHE 3 FEVRIER :

sortie ornithologique au plan d'eau de l'Allette dans l'Alsne,

un des plus importants site d'hivernage des oiseaux d'eau de ce département.

Rendez-vous à 8 h. 15 place du cirque à Amiens ou à 10 h. face à la Mairie de Neuville sur Allette.

Durée : la journée ; repas tiré du sac.

DIMANCHE 17 FEVRIER :

recensement d'oiseaux morts sur la Côte Picarde -

Rendez-vous à 8 h. 15 place du cirque à Amiens ou à 9 h . 30 à la gare de Noyelles sur Mer .

Repas tiré du sac pris à la Station d'Etudes en Baie de Somme.

L'après-midi sera consacrée à la détermination des espèces trouvées.

REMARQUES :

Pour les sorties sur le terrain : il est préférable de se munir de bottes et de vêtements de pluie.

Pour les sorties d'initiation à l'ornithologie, notre association met à votre disposition des paires de jumelles.

- Parfois un rendez-vous est fixé place du Cirque à Amiens, celui-ci n'est nullement obligatoire, il est fixé simplement pour permettre aux habitants d'Amiens et des environs de se regrouper dans les véhicules, l'attente à ce rendez-vous n'excède pas 15 minutes.

LES YEUX DU CIEL

par Philippe CARRUETTE

1er novembre 1990... Le soir vole de plus en plus de lumière au jour et le soleil rougeoyant s'égare dans un ciel qui a adopté ses teintes. Paysage grandiose au dessus de la Baie et des polders du Marquenterre. Au loin, très loin, des appels uniques se mêlent à la paix du monde sauvage. Ces appels, je les attends avec impatience chaque année; entendus par l'oreille certes, mais surtout par le cœur pris soudain d'émotion. Les cieux orangés se volent zébrés d'un "W" sobre aux mouvances de vagues. Des oies, les oies cendrées... Mots magiques, pulsions... tous les observateurs sortent des affûts du parc ornithologique pour voir passer les grandes voyageuses. Ce jour-là, elles furent, elles furent 1000, 2000 à orner notre ciel. Chaque vol emportait plus loin nos imaginations. Le dernier passa avec le soleil couchant. Je restais assis au pied d'une roseillère, je partageais la beauté offerte à mes yeux. Point de comptage, ni de jumelles, simplement admirer.

Mais où vont-elles, d'où viennent-elles? J'aimerais répondre: "nul ne le sait", pour sauvegarder leurs mystères.

L'Oie cendrée a niché là-haut dans les marécages de Scandinavie, ces vols nous viennent des fjords de Norvège, des toundras de Suède, des lacs de Finlande, des terres basses du Danemark ou de Pologne. Sur ces terres où l'eau est toujours signe de vie, chaque couple défend son îlot de marais. Le nid garni de duvet sera bien dissimulé dans les roseaux. La femelle couvera ses 4 à 6 gros œufs blancs pendant près d'un mois, la tête rentrée dans les épaules ou posée sur le dos. Au moindre bruit suspect, elle dressera le cou, guettant... Le Jars n'est pas loin. Si tout se passe bien, un jour les grosses coquilles blanches tomberont au bord du nid et de petites boules rondes et jaunes passeront leur tête à travers les plumes de la patiente couveuse. Dès qu'ils sont nés, les poussins s'animent, ils fixent la première chose qu'ils voient remuer en étriant leur cou comme pour saluer. Toute leur vie, ils utiliseront ce signe d'amitié en émettant des sons aigus devenant plus grave avec l'âge. Selma Lagerlöf auteur de "Le merveilleux voyage de Nils Olgerson" le traduit si joliment par "Je suis ici, où es-tu ?".

Spectacle attendrissant que de voir ces familles quittant le marais pour rejoindre les prairies et des zones découvertes, réservoir d'alimentation. Les parents coupent des fragments de végétaux aux oisons qui ne les quittent pas d'une patte palmée ! Leur nourriture est uniquement végétale. Avec leur bec dentelé, elle passent la journée à cisailer l'herbe, les céréales en pousses ou à glaner dans nos cultures en hiver les restes de maïs ou de betteraves. Cela peut certes causer des dégâts aux cultures, mais là où les oies ne sont pas dérangées, elles naviguent toujours entre différents lieux, évitant ainsi les conséquences néfastes d'une forte densité. L'apport de fientes azotées est bénéfiques aux plantes, le blé repousse facilement, surtout qu'en France les oies ne stationnent guère et pour cause...

En France, l'Oie cendrée nichait autrefois dans nos grands marais. La chasse au gibier d'eau et la disparition des zones humides ou de leur quiétude l'ont évincé de notre pays. Trois réserves tentent avec beaucoup de difficultés la réintroduction de ce bel oiseau (St-Denis du Payré en Vendée, le parc du Telch en Gironde et le parc du Marquenterre chez nous).

Mais déjà l'été se termine, les oisons au bout de huit semaines ont appris à voler, même s'ils ne savent pas encore exploiter toute la puissance de leurs grandes ailes. Les familles, autrefois jalouses de leur territoire commencent à se regrouper pour muer. La mue est une période extrêmement délicate pour ces anatidés maîtres du ciel qui se volent cloués au sol avec la perte de leurs rémiges. L'appel du sud devient le plus fort, en septembre les oies commencent à quitter leurs lieux de nidification. Octobre et novembre seront chez nous les mois de grands passages. Mais avant, beaucoup auront choisi de faire une halte et même d'hiverner aux Pays-Bas. Sur les polders de Frise, de Flevoland ou de Zélande, des milliers de masses brunes se nourrissent. Il y a là des Oies cendrées, des Oies des moissons, mais aussi des Oies rieuses et les premières Bernache nonnettes. Les Pays-Bas, paradis des oies et pourtant beaucoup y sont tuées, mais la chasse y est gérée intelligemment, sur le principe des plans de chasse et des nombreuses zones protégées et respectées. La côte picarde et les marais de la Somme pourraient offrir un spectacle presque analogue si les oies pouvaient seulement se poser... rien que pour un instant ! Sur une population de 25000

à 30000 Oies cendrées, seulement 10 à 15000 seront retenues par les Pays-Bas et la Belgique (Damme, le Zwin...), les autres ont choisi le soleil de l'Espagne. En effet beaucoup d'Oies cendrées vont hiverner dans le delta du Guadalquivir dans le parc national de Coto Donana. Ce parc, fleuron européen avec ses espèces uniques (Lynx pardel, Aigle impérial...) est menacé de toutes parts par les drainages des environs et l'urbanisation touristique accrue. La sécheresse oblige bien souvent les oies à quitter ce lieu protégé, très tôt en saison. Là-bas, les jeunes oiseaux presque âgés de deux ans vont connaître la joie de former un couple. Après une parade nuptiale complexe, dont la cérémonie de triomphe est un élément essentiel (lire l'ouvrage de Konrad Lorenz: "l'année de l'Oie cendrée"), les couples seront formés pour toute la vie. La séparation ou la mort de l'un des conjoints aura des effets dramatiques sur celui qui reste. L'oie seule erre, s'envole pour un rien, sujette à la moindre panique. Elle souffre, a de la peine, on le sait, on le sent dans sa voix, sur son corps. Je me remémore deux anecdotes/ Il y a quelques années, alors que je bêchais mon jardin, une Oie cendrée m'a survolé, ses "ang, ang" étaient angoissés, l'oiseau était seul, perdu. J'ai imité grossièrement son cri, elle est repassée au dessus de ma tête, prête à se poser avant de repartir avec son désespoir de solitude. La veille, un brouillard épais avait dû la séparer de la troupe. En février, au dessus de Noyelles-sur-mer, un vol d'oies remontait péniblement face au vent, soudain, trois coups de feu, l'oiseau de tête tombe du groupe des migratrices, un autre décroche, revient en arrière et tente de rejoindre sa compagne, son compagnon touché... juste le temps de subir le même sort !

Le Professeur Lorenz nous raconte l'histoire d'amour malheureux de Ada: "même de loin, je reconnais ma chère Ada au milieu de centaines d'autres car l'expression de son regard révèle sa souffrance. J'ai pu constater que ce n'était pas un fait de mon imagination, car un grand spécialiste, ornithologue érudit, qui ignorait tout de l'histoire d'Ada, s'exclama en me la montrant du doigt: cette oie a dû beaucoup souffrir". Certains (tant pis pour eux, et j'en faisais parti...) me diront que cela n'a rien à voir avec les sentiments, mais pourtant les oies ont un si fort besoin d'être deux.

Et l'Homme n'a trouvé comme expression que: "bête comme une oie".

22 février 1991, les yeux au ciel comme à la recherche de temps de choses passées, mon regard se porte vers des sons lointains. "Ang, ang, ang...", des oies! Les oies cendrées sont de retour. Moment émouvant, l'appel du Nord est si fort, elles ne se poseront pas. La nuit venue, la Bale retentira pourtant de leurs cris. Fassent que ces yeux du ciel croisent encore et toujours nos regards pour notre bonheur et celui de faire partager ce spectacle.

Je remercie tout ceux qui durant toutes ces années ont pris plaisir à contempler les oies. A elles, à toi...

*Regardez les passer! Eux, ce sont les sauvages.
Ils vont où leur désir le veut, par dessus monts,
et bois, et mers, et vents, et loin des esclavages
l'air qu'ils boivent ferait éclater vos poumons
Regardez les! Avant d'atteindre sa chimère
plus d'un, l'aile rompue et du sang plein les yeux
mourra. Ces pauvres gens ont aussi femme et mère
et savent les aimer aussi bien que vous, mieux.
Regardez les vieux coq, jeune oie édifiante!
rien de vous ne pourra monter aussi haut qu'eux
et le peu qui viendra d'eux à vous, c'est leur fiente.
Les bourgeois sont troublés de voir passer les gueux*

Les oiseaux de passage
Poème de Jean Ricbepin

RECONNAISSONS LES OIES

par Laurent Gavory

Les Oies sont des oiseaux très caractéristiques, que tout le monde connaît. Les différentes espèces qui composent cette sous-famille des anatidés (grande famille qui regroupe les Cygnes, Oies, Canards, Haries...) sont parfois difficiles à distinguer.

Les oies ne peuvent être confondues avec d'autres oiseaux, sauf peut-être, si on n'y prête pas attention avec le Grand Cormoran lorsqu'il est en vol et les jeunes Cygnes.

En vol, notamment lorsqu'ils sont en migration active, les Grands Cormorans présentent quelques similitudes avec des Oies. Déjà, ils survolent plus fréquemment qu'on ne le pense notre région (sur le littoral mais aussi à l'intérieur des terres) lors de leur migration et adoptent un vol en V comme ces anatidés.

Avec un peu d'attention, la distinction entre les deux est aisée.

Le Grand Cormoran est de couleur noire uniforme, sauf chez les juvéniles et immatures qui présentent des teintes marron avec le ventre plus ou moins blanc. Son vol est plus rapide et entrecoupé de petit plané. Sa silhouette est plus svelte, contrairement aux oies qui paraissent plutôt lourdes. La queue est plus longue, les ailes ont une position centrale sur le corps et la forme de la tête très différente. Chez les adultes, les joues sont blanches et ils possèdent une tâche blanche sur la cuisse, bien visible en plumage nuptial (février à juin).

Certains jeunes Cygnes sont de couleur marron. Ils ressemblent alors si on ne fait pas attention aux oies. Mais les teintes sont différentes, chez les oies, elles sont dans les gris marron alors que chez le jeune Cygne, elles tirent plutôt sur le brun. De plus, il est plus gros et sa silhouette est bien différente. La tête a une forme triangulaire, le cou est fin et long.

Il se tient différemment sur l'eau.

Sous le vocable d'Oies (sous famille des anserinés) on regroupe les Oies, proprement dites c'est à dire appartenant au genre *Anser* que l'on qualifie de grises du fait de la couleur de leur plumage et les Bernaches du genre *Branta*.

LES BERNACHES

Ces dernières par leur silhouette ressemblent fortement aux Oies grises. En Picardie, une espèce fréquente régulièrement le littoral picard, il s'agit de la Bernache cravant *Branta bernicla*

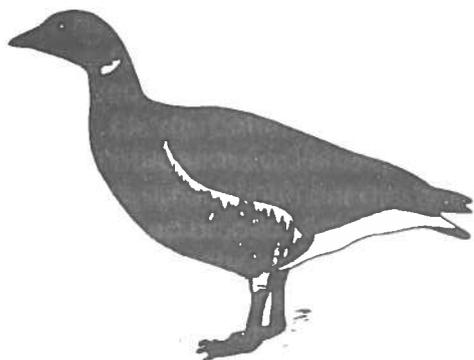
Elle stationne lors de ses migrations c'est-à-dire principalement en avril et octobre-novembre sur les herbues et les vasières des deux estuaires picards, baie de Somme et baie d'Authie.

On la distingue des oies grises par sa petite taille et son plumage "tranché". La tête et le cou sont noirs, le dos est brun et les flancs d'une teinte crème foncé. En vol, elle paraît très foncée avec le postérieur blanc qui contraste fortement. Son vol battu est rapide.

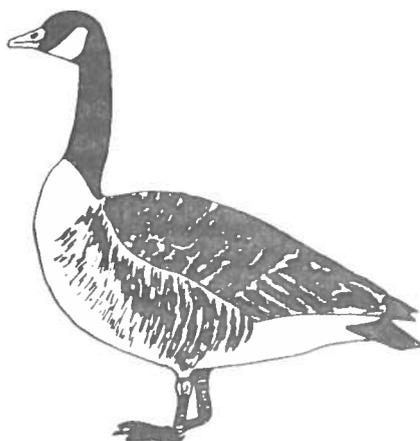
Deux autres espèces peuvent être observées dans notre région, mais de façon plus occasionnelle.

La Bernache du Canada *Branta canadensis*, espèce Nord-américaine introduite en Grande Bretagne est occasionnelle en Picardie.

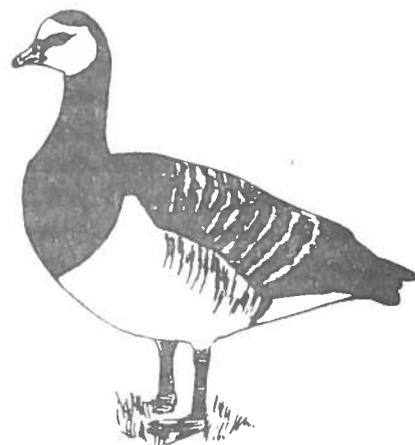
La Bernache nonnette *Branta leucopsis* fréquente le littoral, parfois de façon massive uniquement lors des hivers rigoureux.



Bernache cravant



Bernache du Canada



Bernache nonnette

Cependant depuis quelques années, on constate une augmentation du nombre de mentions sans qu'il y est de froid intense. Il s'agit certainement d'oiseaux issus de sujets captifs cette espèce s'acclimatant très bien en captivité.

Ces deux espèces sont tout à fait caractéristiques, pour leur distinction nous vous renvoyons donc à l'illustration.

LES OIES GRISES

Quatre espèces sont signalées dans notre région.

Leur statut

L'Oie cendrée *Anser anser* C'est la plus commune. Il est fréquent de la voir au passage survoler notre région en vols en V. Ces vols peuvent être observés à l'intérieur des terres comme sur le littoral voire au dessus de la mer.

Les migrations ont lieu de février à avril et en octobre-novembre. Au passage pré-nuptial du fait de l'absence de chasse, elle stationne volontiers dans les pâturages du littoral mais aussi à l'intérieur des terres. Par contre à l'automne, ses stationnements sont généralement limités aux réserves (Réserve de Baie de Somme...).

Lors des vagues de froid, on constate des arrivées plus ou moins massives d'individus qui hivernent habituellement plus au Nord.

Sinon des individus ont été réintroduits au Parc Ornithologique du Marquenterre, ils s'y sont reproduits de façon régulière jusqu'en 1985.

L'Oie des moissons Anser fabalis

Cette Oie hiverne régulièrement sur le littoral picard. Elle y arrive en novembre et en repart dès février. Elle se nourrit le jour dans les cultures de la région de Montreuil-sur-mer (62) et vient dormir en baie de Somme.

L'effectif hivernant est en baisse. Les causes sont multiples : braconnage sur le doroir de Baie de Somme, changement des pratiques agricoles... Ces Oies sont très sensibles aux dérangements. Autrement, lors des vagues de froid des individus hivernant plus au Nord peuvent passer ou stationner dans notre région, surtout sur le littoral. Les observations à l'intérieur des terres sont peu fréquentes.

L'Oie rieuse Anser albifrons

On la rencontre surtout lors des grands coups de froid. Néanmoins certains individus peuvent être observés occasionnellement durant l'hiver. Parfois, un petit groupe se joint aux Oies des moissons et passe l'hiver dans la région. Il semble que cela soit bien moins courant que par le passé.

C'est encore le littoral qui recueille le plus de données.

L'Oie à bec court Anser brachyrhynchus

Il s'agit d'une espèce très rare qui est très occasionnelle en Picardie comme dans le reste de la France. Sa détermination demande donc la plus grande prudence.

L'Oie des neiges Anser caerulescens

Signalée dans notre région, cette espèce est occasionnelle en France. Elle fut observée en Baie de Somme à la fin des années 70 et début des années 80. Cependant, l'origine sauvage des oiseaux n'est pas certaine. Cette espèce étant très rare et surtout caractéristique nous ne la traiterons pas, nous vous renvoyons à votre guide de détermination.

L'Oie naine Anser erythropus

Espèce très rare en Europe a déjà été signalée en France mais pas en Picardie. Sa distinction est difficile, notamment par rapport à l'Oie rieuse, nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage de Harris et Coll (1989).

DÉTERMINATION

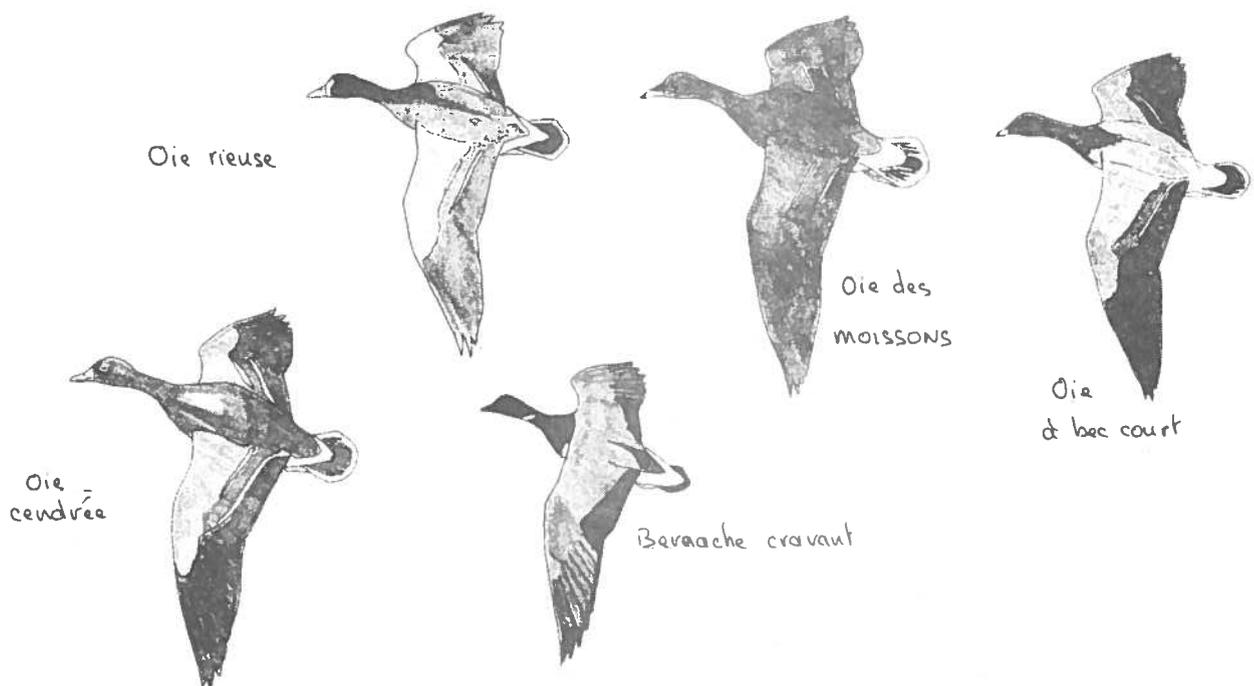
en vol

Les Oies sont le plus souvent observées en vol, on les identifie alors par leur silhouette, la coloration de l'avant de l'aile et leur cri.

Deux espèces présentent l'avant de l'aile clair (gris clair), il s'agit de l'Oie cendrée et de l'Oie à bec court (espèce très rare, rappelons-le). Leur distinction est facile, la première est plus grosse, ses ailes sont plus larges, la tête est grosse et elle pousse des cris qui ressemble à ceux des oies de basse-cour, la seconde est plus petite, le cou est court, le dos est aussi gris-clair, la tête est petite et sombre contrastant avec le ventre qui est plus clair.

L'Oie des moissons ne possède pas de contraste évident au niveau des ailes. Elle paraît relativement sombre. Le cou est long et foncé. Le cri est un "oung-oung" dissyllabique grave et nasal.

L'Oie rieuse, quant à elle est bien proportionnée. Les ailes qui sont longues présentent l'avant gris terne mais pas comparable au gris clair de l'Oie cendrée, les adultes ont des barres noires sur le ventre, et le tour du bec est blanc. Son cri est très musical (jacassement caractéristique élevé "kou you" bi- ou trisyllabique).



au sol

L'Oie cendrée s'identifie par sa taille importante et sa forte corpulence. Son bec est large et de couleur orange (il est rouge chez la sous-espèce orientale, peu fréquente chez nous). Son plumage présente des teintes claires, de couleur gris-marron. Signe caractéristique, la tête et le cou sont clairs. Certains individus ont des barres noires sur le ventre et un peu de blanc autour du bec.

La confusion est possible avec des juvéniles d'Oie rieuse qui n'ont pas encore le pourtour du bec blanc et les barres noires sur le ventre, ils s'en distinguent par leur bec rose et leurs pattes orange. De plus, ils sont plus petits, leur tête est plus ronde et les teintes tirent plus sur le marron.

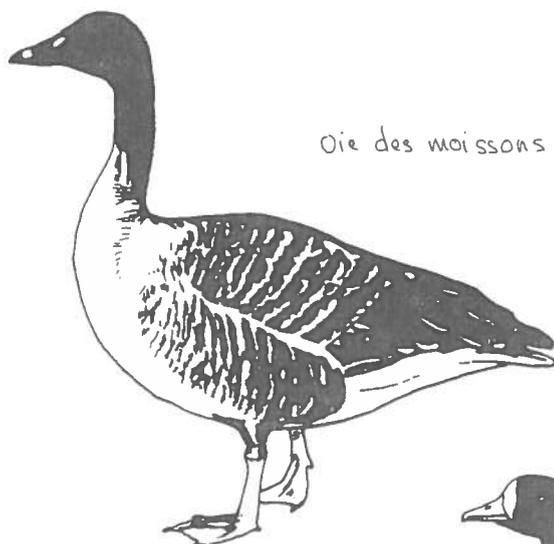


L'Oie des moissons est très foncée. Sa silhouette est longue avec un long cou, le dos est marqué de liserés blancs bien marqués. La tête est très allongée et présente un front relativement fuyant. Le bec est noir avec une tache orange, les pattes sont d'un orange brillant.

Elle peut être confondue avec l'Oie à bec court, mais cette dernière est nettement plus petite et ne possède pas sa silhouette allongée. Sa tête plus petite est plus ronde et son bec est plus court. De plus, elle présente un contraste très net entre la tête et le reste du corps, signe moins marqué chez l'Oie des moissons.

L'Oie à bec court est petite et trappue. Son cou est court et épais. La tête sombre et ronde contraste avec le reste du corps. Le dessus est gris-bleu pâle contrastant avec les flancs plus foncé. Le bec est court et foncé avec une tache rose. Les pattes sont aussi de cette couleur. Chez les jeunes, les pattes peuvent être ocre en automne.

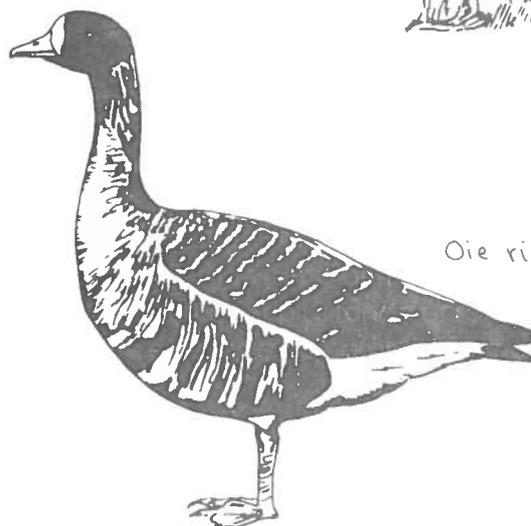
L'Oie rieuse adulte est surtout reconnaissable à son front blanc et aux barres noires qu'elle a sur le ventre. Les pattes sont orange et le bec rose (chez la sous-espèce groenlandaise plus rare, il est orangé). Les jeunes peuvent être confondus avec l'Oie cendrée.



Oie des moissons



Oie à bec court



Oie rieuse

BIBLIOGRAPHIE

BRUNN B., SINGER A. et Coll (1988) Tous les Oiseaux d'Europe Paris (Bordas) 319 p

SUEUR F. et COMMECY X. (1990) Guide des Oiseaux de la Baie de Somme Amiens (GEPOP, DRAE, EDF) 192 p

HARRIS A., TUCKER L. et VINICOMBE K. (1989) Bird Identification Londres (The Macmillan Press) 224 p

MADGE S. et DURR H. (1988) Wildfowl Londres (Christopher Helm) 298 p

ADHESION AU G.E.P.O.P. ET ABONNEMENT A PICARDIE NATURE

ANNEE 1991

NOM _____

Prénom(s) _____
(prénoms des différents adhérents)

Profession (facultatif) _____

Adresse _____

Code postal

Ville _____

N° tél (facultatif)

renouvellement

nouvelle adhésion/abonnement

ADHESION AU G.E.P.O.P.

- moins de 16 ans _____ 25F
- normale _____ 40F
- de soutien à partir de _____ 80F
- famille _____ 70F + 10F par enfant
- couple _____ 70F

ABONNEMENT A PICARDIE NATURE

- 4 numéros par an _____ 40F
- réglement total** _____
(adhésion + abonnement)

Réglement à l'ordre du G.E.P.O.P. Musée de PICARDIE 80000 Amiens CCP Lille 872.02 E

Sur simple demande un reçu pour déduction fiscale vous sera envoyé :

Cochez les cases correspondant à vos choix



